

Etats financiers

Exercice se terminant le 31 décembre 2023

Berne, juillet 2024



UPU UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

Union postale universelle

États financiers

Exercice se terminant le 31 décembre 2023

Berne, le 2 juillet 2024

Introduction

J'ai le plaisir de vous présenter les états financiers de l'Union postale universelle (UPU) consolidés pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et portent sur toutes les opérations de l'organisation, y compris celles financées par le budget ordinaire, les contributions volontaires et autres fonds générateurs de recettes.

Cette présentation permet de montrer l'activité globale de l'organisation et ses différentes sources de financement. Cela est important face aux défis auxquels fait face l'organisation pour le financement nécessaire à l'atteinte des résultats attendus dans le cadre de la Stratégie postale d'Abidjan.

Les comptes seront soumis au Conseil d'administration (CA) de l'UPU pour examen et approbation, conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement financier de l'UPU, accompagnés de l'opinion du Vérificateur extérieur des comptes, conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement financier.

L'excédent consolidé pour l'exercice de 2023 s'élève à 6 562 465 CHF, contre un résultat de 4 587 356 CHF en 2022.

Le résultat enregistré en 2023 est supérieur à celui de 2022. Pour les deux exercices consécutifs, les produits ont été supérieurs aux charges. Au niveau des recettes, les principaux facteurs de variation ont été une augmentation des contributions volontaires, notamment liées au Fonds pour l'amélioration de la qualité de service (FAQS), et une augmentation des recettes financières grâce à l'augmentation des taux d'intérêts. Au niveau des dépenses, il faut noter une augmentation des dépenses de projets, notamment au FAQS, une augmentation des coûts financiers ainsi que des facteurs techniques liés à l'évaluation des obligations vis-à-vis du personnel qui ont occasionné une baisse des charges du personnel (état financier II). L'impact des différences de change a été assez important en 2023 avec une perte globale de 2 184 162 CHF.

L'évaluation des obligations vis-à-vis du personnel a également grandement influencé le bilan, qui présente des actifs nets en diminution de 47 millions de CHF, pour un montant de 133 690 549 CHF (état financier I).

Le résultat budgétaire consolidé, comprenant le budget de l'Union ainsi que les programmes extrabudgétaires (état financier V), présente globalement un dépassement des charges par rapport au budget pour un montant de 6 309 919 CHF, qui s'explique principalement par un niveau élevé de dépenses au FAQS.

Berne, le 2 juillet 2024

Masahiko Metoki
Directeur général

État financier I – État de la situation financière au 31 décembre (en francs suisses)

	Notes	2023	2022 retraité
<i>Actifs</i>			
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie et équivalents	3	34 667 167	33 558 447
Placements	7	124 945 588	68 537 321
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	4	28 028 106	32 120 003
Comptes débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	4	11 263 606	32 797 945
Stocks	5	105 309	117 985
Autres actifs courants	6	4 276 125	2 853 290
Total des actifs courants		203 285 899	169 984 992
<i>Actifs non courants</i>			
Placements	7	–	72 376 579
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	4	–	8 048 580
Matériel	8	2 330 053	415 497
Immobilisations incorporelles	9	706 120	896 989
Terrains et constructions	10	19 229 625	20 111 434
Autres actifs non courants	6	22 250	22 188
Total des actifs non courants		22 288 048	101 871 267
Total des actifs		225 573 947	271 856 258
<i>Passifs courants</i>			
Comptes créditeurs et charges à payer	11	11 393 073	33 707 815
Prestations au personnel	12	2 496 474	2 951 574
Recettes différées	13	85 102 475	88 029 375
Avances	13	67 991 615	79 093 551
Fonds en dépôt pour les services de traduction	15	8 776 473	7 882 548
Provisions	14	–	50 000
Total des passifs courants		175 760 109	211 714 863
<i>Passifs non courants</i>			
Prestations au personnel	12	183 504 386	138 851 733
Recettes différées	13	–	8 000 000
Total des passifs non courants		183 504 386	146 851 733
Total des passifs		359 264 495	358 566 595
Excédent cumulé (déficit) des fonds de l'Union	16	–138 755 173	–101 354 319
Excédent cumulé (déficit) des autres fonds	16	7 130 218	7 944 812
Excédent cumulé (déficit) des entités contrôlées	16	–8 189 652	1 041 873
Réserves	16	6 124 059	5 657 297
Actifs nets	16	–133 690 549	–86 710 337

État financier II – État de la performance financière pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre
(en francs suisses)

	Notes	2023	2022 retraité
Recettes			
Contributions statutaires des Pays-membres	19	37 976 300	37 898 600
Autres contributions annuelles	19	5 003 184	4 729 244
Contributions volontaires	19	29 287 192	16 949 485
Ventes	19	12 877 305	12 378 980
Recettes financières	19	5 312 838	2 826 166
Gains de change	21	5 660 874	3 061 347
Autres recettes	19	1 257 919	1 115 424
Total des recettes		97 375 613	78 959 247
Dépenses			
Dépenses de personnel	20	43 761 844	49 005 598
Voyages	20	733 099	369 134
Services de consultant et contrats externes	20	5 198 105	5 307 022
Dépenses de projet	20	23 742 594	9 913 633
Frais généraux de fonctionnement	20	1 155 165	1 185 561
Matériel et fournitures	20	630 941	503 930
Maintenance et réparations	20	2 077 632	1 952 684
Amortissements et dépréciations	20	1 539 799	1 380 168
Coûts financiers	20	2 600 086	261 126
Pertes de change	21	7 845 037	3 218 720
Autres dépenses	20	1 528 846	1 274 315
Total des dépenses		90 813 148	74 371 891
Résultat net		6 562 465	4 587 356

État financier III – État des variations des actifs nets au 31 décembre 2023 (en francs suisses)

	Notes	Excédent cumulé (déficit) – Fonds de l'Union	Excédent cumulé (déficit) – Autres fonds	Excédent cumulé (déficit) – Entités contrôlées	Réserves	Total des actifs nets
Actifs nets au 31 décembre 2021 retraité		-171 384 829	3 061 646	-12 702 500	3 724 549	-177 301 134
Résultat net pour l'exercice en cours		-90 679	3 408 511	1 269 524		4 587 356
Gain (perte) actuariel reconnu dans les actifs nets	12	72 273 795	997 767	12 366 767		85 638 329
Reclassement entre fonds propres affectés et autres fonds	16	-202 736	202 736			
Reclassement entre fonds propres libres et autres fonds	16	-17 124	17 124			
Utilisation des réserves	16	42 173			-42 173	
Allocation à la réserve pour bâtiment	16	-1 974 920			1 974 920	
Conversion en monnaie étrangère			257 030	108 081		365 111
Actifs nets au 31 décembre 2022 retraité	16	-101 354 318	7 944 814	1 041 872	5 657 296	-86 710 338
Réévaluation des actifs au 1 ^{er} janvier 2023	2	-3 561 768				-3 561 768
Résultat net pour l'exercice en cours		7 565 568	-39 950	-963 153		6 562 465
Gain (perte) actuariel reconnu dans les actifs nets	12	-40 824 258	-635 984	-7 727 410		-49 187 652
Reclassement entre fonds propres affectés et autres fonds	16	-113 634	113 634			
Utilisation de la réserve du fonds social	16	48 474			-48 474	
Allocation à la réserve du fonds social	16	-42 459			42 459	
Allocation à la réserve pour bâtiment	16	-472 777			472 777	
Conversion en monnaie étrangère			-252 294	-540 963		-793 257
Actifs nets au 31 décembre 2023	16	-138 755 175	7 130 220	-8 189 653	6 124 058	-133 690 550

État financier IV – État des flux de trésorerie pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (en francs suisses)

	Notes	2023	2022
Résultat net		6 562 465	4 587 356
<i>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</i>			
Amortissements et dépréciations	8 à 10	1 539 799	1 380 168
Amortissement subventions	10	-22 316	-22 316
Augmentation (diminution) des provisions pour pertes de crédit attendues	4 et 20	2 174 754	330 902
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	4	6 282 621	6 151 104
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	4	21 655 674	-10 561 141
(Augmentation) diminution des stocks	5	12 677	-5 829
(Augmentation) diminution des autres actifs	6	-1 422 897	1 130 251
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	11	-22 314 742	10 728 130
Augmentation (diminution) des recettes différées	13	-10 926 900	-5 429 883
Augmentation (diminution) des avances	13	-11 101 936	-1 105 894
Augmentation (diminution) au titre des prestations au personnel	12	-4 990 099	-716 600
Augmentation (diminution) des autres provisions	14	-50 000	-
Augmentation (diminution) des montants dus aux services de traduction	15	893 925	196 751
Différences de change relatives à l'entité (activités opérationnelles)		584 287	873 342
Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles		-11 122 689	7 536 341
<i>Flux de trésorerie des activités d'investissement</i>			
(Augmentation) diminution des placements	7	15 968 312	-20 580 502
(Augmentation) diminution du matériel et des autres immobilisations incorporelles	8 et 9	-2 359 361	-401 942
Différences de change relatives à l'entité (activités d'investissement)		-	996
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement		13 608 951	-20 981 448
<i>Flux de trésorerie des activités de financement</i>			
Augmentation (diminution) des emprunts		-	-
Flux de trésorerie nets des activités de financement		-	-
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		2 486 262	-13 445 106
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3	33 558 448	47 511 785
Écart de conversion sur trésorerie et équivalent en monnaie étrangère		-1 377 544	-508 231
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	3	34 667 166	33 558 448

État financier V – État comparatif des montants budgétaires et des montants réels pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (en francs suisses)

Pilier stratégique	Budget de 2023	Programmes extrabudgétaires de 2023	Budget total de 2023	Montants réels de 2023 bruts	Différence pour 2023
Forum	5 727 825	2 923 050	8 650 875	9 980 408	-1 329 533
Fournisseur de solutions techniques	9 789 867	31 485 204	41 275 071	49 833 723	-8 558 652
Centre de connaissances	2 881 248	2 498 075	5 379 323	2 785 778	2 593 545
Soutien fonctionnel	17 491 090	861 600	18 352 690	17 607 887	744 803
Financement des obligations vis-à-vis du personnel	3 000 000	723 500	3 723 500	3 483 582	239 918
Total des dépenses pour 2023	38 890 030	38 491 429	77 381 459	83 691 378	-6 309 919

Explication des écarts entre les montants budgétaires et les montants réels en 2023

Conformément aux articles 107.1.4 et 146 du Règlement général, le CA a examiné, en novembre 2022, le Programme et budget de l'UPU pour 2023. Le CA a fixé le budget ordinaire de 2023 à 38 890 030 CHF.

Les dépenses figurant dans l'état financier V sont présentées sur la même base que le budget.

Un rapprochement entre les recettes et les dépenses découlant de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité d'exercice intégrale est inclus dans la note 18, jointe aux présents états financiers.

Un dépassement des dépenses de 6 309 919 CHF par rapport au budget de 2023 a été enregistré. Ce résultat s'explique principalement par les dépenses élevées liées à des projets du FAQs qui dépassent l'estimation moyenne utilisée au moment de la préparation du Programme et budget 2023.

L'analyse du Programme et budget montre des dépenses plus élevées que le budget du pilier stratégique 1 (Forum). Ce pilier réunit trois programmes: événements et réunions du CA/Conseil d'exploitation postale (CEP) et des groupes techniques, traités et arrangements internationaux ainsi que mécanismes de règlement. L'organisation de deux sessions du CA/CEP et de plusieurs réunions physiques des groupes techniques du CA/CEP a nécessité un investissement supplémentaire en ressources humaines induisant un surplus de dépenses de 1 329 533 CHF.

Le pilier stratégique 2 (Fournisseur de solutions techniques) regroupe des projets liés au conseil et renforcement des capacités par des outils tels que la coopération technique, la formation et les avis de qualité autour de thèmes importants du secteur postal, notamment l'adressage, le commerce électronique, la chaîne logistique, la rémunération, l'inclusion financière ainsi que le développement durable. Le surplus de dépenses de 8 558 652 CHF est principalement dû aux activités extrabudgétaires, notamment les projets liés au FAQs.

Le pilier stratégique 3 (Centre de connaissances) englobe tous les programmes de recherche et études approfondies des problématiques affectant le secteur postal dans son ensemble (études du marché postal et ses tendances, études réglementaires, économie numérique et inclusion financière) ainsi que le stockage et la protection des données (philatélie, normes, EMS). La différence positive de 2 593 545 CHF s'explique par la réallocation de ressources humaines sous le pilier stratégique 1 pour la préparation des sessions du CA/CEP, mais également par le fait que certains postes, normalement dédiés aux programmes de recherche et études postales et réglementaires, étaient vacants en 2023.

Le pilier stratégique 4 (Soutien fonctionnel) a enregistré des dépenses inférieures de 744 803 CHF au budget prévu en 2023.

Le financement des obligations vis-à-vis du personnel (frais hors exploitation) correspond au versement du montant dû au titre de la garantie de la Caisse de prévoyance de l'UPU comme décidé par le Congrès. Le versement a été effectué dans son intégralité en 2023. La participation des entités extrabudgétaires s'est élevée à 530 827 CHF et celles des services de traduction à 239 918 CHF.

Notes jointes aux états financiers

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents états financiers.

Note 1 – Objectifs et budget de l'organisation

Fondée en 1874, l'UPU constitue le principal forum de coopération entre les acteurs du secteur postal. Elle contribue au maintien d'un réseau véritablement universel de produits et de services actuels, joue un rôle de conseil, de médiation et de liaison et fournit, s'il y a lieu, une assistance technique. Elle fixe les règles applicables aux échanges de courrier international et formule des recommandations pour stimuler la croissance des services de courrier, des services de colis et des services financiers et améliorer la qualité du service offert à la clientèle.

L'Union, qui compte à présent 192 Pays-membres, fonctionne conformément aux dispositions du Traité de Berne de 1874. La Constitution de l'UPU représente l'Acte fondamental renfermant les règles organiques de l'Union. Il s'agit d'un instrument diplomatique ratifié par les autorités compétentes de chaque Pays-membre. La Constitution ne peut être modifiée qu'à l'occasion des Congrès, et les modifications sont consignées dans un protocole additionnel, également soumis à ratification.

Les règles communes applicables au service postal international et les dispositions concernant les services de la poste aux lettres et des colis postaux sont énoncées dans la Convention et ses Règlements. Les Règlements de la Convention sont des accords conclus par les Pays-membres élus par le Congrès pour siéger au CEP, lequel a le pouvoir de modifier les Règlements lors de ses sessions annuelles. La Convention et ses Règlements sont contraignants pour tous les Pays-membres. L'Arrangement concernant les services postaux de paiement et son Règlement ne sont contraignants que pour les pays parties à l'Arrangement.

L'UPU a son siège à Berne (Suisse) et jouit des privilèges et immunités accordés au titre de la Convention du 1^{er} juillet 1948 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse. Elle est notamment exemptée de la plupart des impôts directs et indirects.

L'UPU est dirigée par le Congrès, le CA et le CEP, organes statutaires de l'organisation établis en vertu de la Constitution de l'UPU.

Le Congrès est l'organe suprême de l'Union et il est composé de représentants des Pays-membres. Il se réunit tous les quatre ans et élit le Directeur général et le Vice-Directeur général du Bureau international pour un mandat de quatre ans qu'ils exercent pendant l'intervalle entre deux Congrès successifs. Le Congrès fixe le montant maximal des dépenses au titre du budget de l'Union et élit les membres du CA et du CEP.

Le CA est composé de 41 Pays-membres, élus durant le Congrès. Traditionnellement, les autres membres du CA élisent le Président parmi les représentants du pays hôte du Congrès. Les membres et le Président sont élus pour un mandat de quatre ans entre les Congrès. Le CA se réunit chaque année et approuve le budget et les comptes de l'Union et adopte le Règlement financier, le Statut du personnel et les règlements régissant les divers fonds administrés par l'Union.

Le CEP est composé de 48 Pays-membres, élus durant le Congrès; au moins un tiers d'entre eux doivent être remplacés à chaque élection. Le CEP se réunit chaque année et il est chargé des aspects opérationnels, économiques et commerciaux de l'activité postale. En outre, il adresse aux Pays-membres des recommandations sur les normes à adopter en matière de technologie ou d'exploitation, ou sur des procédures relevant de sa compétence qui exigent des pratiques uniformes.

Conformément à la Constitution, l'UPU est financée par les contributions de ses Pays-membres. Elle reçoit aussi des contributions volontaires des Pays-membres et d'autres donateurs et perçoit une rémunération pour les produits et services fournis. L'Union fonctionne sur la base d'un budget annuel, qui prévoit les crédits correspondant aux autorisations de dépenses approuvées par le CA. L'approbation de ces crédits donne pouvoir au Directeur général d'engager et d'autoriser les dépenses et d'effectuer les paiements aux fins prévues, dans les limites des crédits.

L'Union présente dans ses états financiers consolidés tous les revenus et les charges en lien avec les objectifs stratégiques de l'organisation, y compris ceux d'un certain nombre d'entités. Ces dernières participent pleinement à la mission de l'organisation et bénéficient en outre de l'appui administratif fourni par le Bureau international. Elles ne sont ni des personnes morales ni des entreprises coopératives au sens du droit privé et dépendent directement du contrôle des organes de l'UPU. Ces entités sont entièrement consolidées dans les états financiers de l'UPU.

Les entités contrôlées sont les suivantes:

- La Coopérative EMS est une coopérative à caractère volontaire établie par résolution du CEP (CEP 2/1998). Elle est composée de membres à la fois importateurs et exportateurs d'envois EMS. La Coopérative EMS favorise la coopération entre ses membres en vue d'assurer la prestation de services EMS de haute qualité et abordables à l'échelle mondiale. Les membres composent l'assemblée générale, qui se réunit chaque année et élit le Conseil de gestion de la Coopérative EMS, lequel se réunit quatre fois par an. Conformément aux Statuts de la Coopérative EMS, les membres versent une cotisation annuelle établie sur la base des échanges d'envois EMS.
- La Coopérative télématique est une coopérative à caractère volontaire établie par le CEP, en vertu de la résolution C 27/1994 du Congrès de Séoul, et confirmée par la résolution C 52/1999 du Congrès de Beijing. Les membres qui la composent sont des opérateurs postaux publics, semi-publics ou privés de Pays-membres de l'Union. Elle favorise la coopération entre ses membres en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de systèmes d'information et de moyens de communication électroniques communs ou compatibles. Les membres composent l'assemblée générale, qui se réunit chaque année et élit le Conseil de gestion de la Coopérative télématique. Les membres versent une cotisation annuelle correspondant à leur classe de contribution, conformément aux Statuts et principes de fonctionnement de la Coopérative télématique. Celle-ci perçoit aussi une rémunération pour les services qu'elle fournit. Tous les produits, services et documents financés par la Coopérative télématique, y compris les droits de propriété intellectuelle y relatifs, sont la propriété de l'Union.
- Le FAQS est une fiducie créée par le Congrès pour aider les pays à améliorer la qualité du service postal universel. Le FAQS est régi par un Acte de fiducie, adopté par le CEP. Ce dernier désigne les membres du Conseil fiduciaire du FAQS, qui ont un mandat renouvelable de trois ans. Les fiduciaires approuvent les projets devant être financés par le FAQS et gèrent les investissements du FAQS. Le FAQS est financé par le produit des investissements, les contributions annuelles versées par les pays constituants et les contributions volontaires versées par ces derniers et les gouvernements. Les fonds sont détenus pour le compte des pays créanciers, qui peuvent soumettre des propositions de projet visant à améliorer la qualité du service postal. En cas de dissolution du FAQS, les soldes, après remboursement des avoirs des constituants, sont crédités sur les comptes de l'UPU pour la coopération technique pour des projets d'amélioration de la qualité du service postal international.

Note 2 – Principales méthodes comptables

Convention utilisée aux fins de l'établissement des états financiers

Les présents états financiers ont été établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et conformément au principe de continuité d'exploitation, et les méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente pendant tout l'exercice. Ces états financiers sont élaborés conformément aux normes IPSAS.

Entités contrôlées

Les entités que l'UPU contrôle sont intégralement consolidées à partir de la date d'obtention du contrôle. L'UPU contrôle une entité lorsqu'elle est exposée à, ou qu'elle a des droits sur, des bénéfices variables issus de son engagement dans l'entité et lorsqu'elle est en mesure d'influencer sur ces bénéfices par le biais du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité.

Transactions éliminées lors de la consolidation

Toutes les transactions et les soldes, ainsi que les revenus et les charges non réalisés internes à l'UPU et aux entités contrôlées, sont éliminés lors de la consolidation. Ainsi, les revenus, les charges, les actifs et les passifs présentent la situation nette de toutes activités interentités.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les fonds en caisse, les dépôts sur des comptes bancaires courants et d'autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les placements comprennent les dépôts à court terme dont l'échéance à la clôture est de moins d'un an et des obligations libellées en dollars des États-Unis, majoritairement détenus par un mandataire.

Conformément aux exigences de la norme IPSAS 41, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont ajustés à chaque date de clôture pour refléter la perte de crédit attendue sur la durée de vie calculée sur la base des taux de défaillance moyens pondérés à long terme en fonction de la notation financière des institutions bancaires dans lesquelles la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus.

Prestations au personnel

Des provisions sont constituées pour les obligations relatives à la Caisse de prévoyance et l'assurance maladie après la cessation de service, qui sont toutes deux considérées comme des régimes à prestations définies, ainsi que pour les avantages à long terme au titre de la cessation de service (primes de rapatriement, frais de voyage et de déménagement), tels que déterminés chaque année par un actuair indépendant selon la méthode du coût unitaire projeté. En outre, des provisions sont constituées pour les droits aux congés et aux heures supplémentaires réalisées mais non payées à la date d'établissement des états financiers.

Comptabilisation en charges

Les charges sont comptabilisées lorsque les marchandises sont livrées, les voyages effectués et les services fournis.

Instruments financiers

Un instrument financier est comptabilisé lorsque l'Union souscrit aux dispositions contractuelles de l'instrument et jusqu'à l'expiration du droit de recevoir d'une autre entité de la trésorerie correspondant à cet actif financier ou de l'obligation de fournir des liquidités à une autre entité au titre d'un engagement financier.

L'Union classe ses actifs financiers au coût amorti en fonction de son modèle de gestion et des caractéristiques des flux contractuels de trésorerie des actifs financiers. Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût à la date de la transaction.

Les placements sont des actifs financiers non dérivés considérés comme détenus à des fins de transaction et évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme détenus jusqu'à échéance et évalués au coût amorti. La trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs financiers à court terme et sont évalués à leur valeur nominale à la date de présentation des états financiers.

Les créances sans condition sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les paiements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Elles comprennent les contributions fixées et autres montants à recevoir en espèces. Les créances à court terme sont évaluées à la valeur nominale.

Selon le modèle prospectif de dépréciation, l'Union évalue la perte de crédit attendue associée à ses actifs financiers comme étant la valeur actuelle de la différence entre les flux contractuels de trésorerie et les flux de trésorerie que l'Union s'attend à recevoir. La perte de crédit attendue intègre des informations raisonnables et justifiables disponibles sans coût ou effort excessif à la date de clôture. La valeur comptable de l'actif est réduite du montant de la perte de valeur sur la durée de vie, qui est comptabilisée dans l'état de la performance financière. Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise dans l'état de la performance financière.

Les comptes créditeurs sont des passifs financiers non dérivés pour lesquels les paiements sont fixes et payables en espèces et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Étant donné qu'ils constituent des passifs à court terme, les comptes créditeurs sont évalués à la valeur nominale.

Opérations en monnaie étrangère

La monnaie de compte de l'UPU est le franc suisse, et les états financiers sont présentés dans cette monnaie. Toutes les opérations effectuées dans d'autres monnaies sont converties en francs suisses selon les taux de change des Nations Unies en vigueur à la date des opérations. Les profits comme les pertes, réalisés ou non, qui résultent de la liquidation de ces opérations et de la conversion (à la date d'établissement des états financiers) des passifs et des actifs nets libellés dans d'autres monnaies que le franc suisse, sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

La monnaie de compte pour le FAQS, les coupons-réponse internationaux (CRI) et UPU*Clearing est le dollar des États-Unis. Les différences résultant de la conversion (du dollar des États-Unis au franc suisse) du bilan de ces entités sont comptabilisées directement en actifs nets.

Taux de change utilisés:

1 CHF	USD	EUR
31 décembre 2023	1,198	1,079
31 décembre 2022	1,083	1,017

Immobilisations

Le matériel est évalué à la valeur d'achat diminuée de l'amortissement et de la dépréciation cumulés. Les profits et pertes lors de la cession d'actifs sont déterminés en comparant le produit de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'état de la performance financière.

Les bâtiments occupés sont évalués au coût de la construction lorsqu'ils sont nouveaux, auquel s'ajoute le coût des améliorations ultérieures, tel que déterminé par un expert indépendant au 1^{er} janvier 2010, diminué de l'amortissement cumulé. La valeur a été déterminée par un consultant externe indépendant sur la base de la valeur de chaque élément à la construction, plus la valeur des améliorations existantes à la date de la comptabilisation initiale du 1^{er} janvier 2010 et moins l'amortissement cumulé basé sur la durée d'utilité restante de chaque élément. Les coûts ultérieurs concernant des rénovations majeures et les améliorations apportées aux immobilisations qui augmentent ou prolongent les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont évalués au prix coûtant.

Les actifs patrimoniaux, y compris les œuvres d'art léguées, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

L'amortissement est déduit de manière à amortir la totalité du coût des immobilisations, autres que les terrains et les immeubles en construction, sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire, comme indiqué ci-après:

Catégorie		Durée d'utilité estimée (années)
Équipement	Matériel informatique, y compris les écrans d'ordinateur	4 ou 5
	Imprimantes	3 à 5
	Ordinateurs portables et serveurs	3
	Commutateurs de réseau	7
	Autres équipements	10
	Équipement de bureau autre que les chaises	10
	Chaises	5
	Équipement de sécurité et de sûreté	5
	Téléphones et télécopieurs	5
	Matériel de télécommunication	7
	Téléphones portables	2
	Matériel audiovisuel	5
	Véhicules à moteur	8
	Autre matériel	5 à 10

Catégorie		Durée d'utilité estimée (années)
Bâtiments	Structure	100
	Façade	50
	Toiture	60
	Sols, murs et escaliers	50
	Revêtements des sols et des murs	40
	Avant-place	40
	Arbres et plantes	20
	Matériel de cuisine	40
	Salles de conférences	40
	Chauffage et ventilation	30
	Installations sanitaires	40
	Installations électriques	50
	Ascenseurs	40

La valeur comptable des immobilisations est examinée pour déterminer toute perte de valeur résultant d'événements ou de changements indiquant que la valeur comptable de l'actif n'est pas recouvrable. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, le cas échéant, l'ampleur de la perte de valeur. Toute perte de valeur figure dans l'état de la performance financière.

Stocks

Les stocks comprennent les timbres-poste (évalués à leur valeur nominale) détenus par l'Union à des fins d'exploitation, les souvenirs destinés à la vente (évalués au prix coûtant ou à la juste valeur, la valeur la plus faible étant retenue) et les CRI en stock (évalués au coût de production). Le stock des publications achevées est considéré comme n'ayant pas de valeur significative, et les coûts liés à la production des publications sont comptabilisés lorsqu'ils sont encourus. Le coût du combustible utilisé pour chauffer les locaux du siège est considéré comme un coût administratif et est comptabilisé à l'achat.

Immobilisations incorporelles

L'Union immobilise les achats de logiciels informatiques à partir de 5000 CHF. Les coûts des logiciels et des services de consultants chargés de la mise en œuvre des systèmes sont capitalisés et amortis sur une durée d'utilité de cinq ans. Les coûts afférents au développement de logiciels internes sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Actifs nets

Les actifs nets comprennent l'excédent et le déficit de l'Union, les réserves constituées par l'organe directeur de l'Union, les soldes des fonds des autres entités faisant partie de l'Union (CRI, fonds volontaire et UPU*Clearing) ainsi que les soldes des fonds des entités contrôlées par l'Union qui sont prises en considération dans les états financiers consolidés (Coopérative télématique, Coopérative EMS et FAQs). Le solde des fonds des autres entités et des entités contrôlées est utilisé essentiellement pour des activités spécifiques. Les fonds des services de traduction ne font pas partie des actifs nets et ne sont pas pris en considération dans les états financiers.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées si l'Union a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Créances

Les créances sont évaluées selon la méthode des coûts amortis. Un correctif de valeur pour pertes est fixé selon le modèle des pertes de crédit attendues requis par la norme IPSAS 41, calculé notamment sur la base d'une moyenne du taux d'encaissement des créances et contributions. Un taux d'intérêt de 5% est appliqué à tout solde impayé passé un délai de trois mois.

Tout Pays-membre étant dans l'impossibilité d'effectuer une cession de créance, qui n'accepte pas de se soumettre à un plan d'amortissement ou ne le respecte pas perd automatiquement son droit de vote au Congrès et dans les réunions du CA et du CEP et n'est plus éligible à ces deux Conseils.

Le 1^{er} juillet 2022, de nouvelles dispositions de l'article 147 du Règlement général sont entrées en vigueur. Selon ces dispositions, le Congrès ou le CA peut décider de libérer les Pays-membres de leurs dettes arriérées et de lever immédiatement les sanctions automatiques, sous réserve du paiement d'au moins la moitié du montant total des dettes ou des cinq dernières années de contributions obligatoires.

Le Congrès ou le CA peut également décider exceptionnellement dans le cas des pays les moins avancés ou des petites îles que les cinq dernières années de cotisations obligatoires peuvent être calculées sur la base de la classe de contribution actuelle à laquelle appartient le Pays-membre concerné, auquel cas le montant de la classe de contribution actuelle pertinente sera multiplié par cinq.

Les montants libérés dans le cadre de ces modalités de paiement exceptionnelles ne sont pas annulés, mais mis de côté et entièrement provisionnés conformément à la norme IPSAS 41. Dans le cas où les Pays-membres concernés tomberaient ultérieurement sous le coup de sanctions automatiques, les montants mis de côté seraient à nouveau enregistrés comme dettes arriérées, conformément aux nouvelles dispositions de l'article 147 précité.

Comptabilisation des produits

Les produits provenant des opérations avec contrepartie directe, telles que la vente de services, sont comptabilisés à la date à laquelle un service rémunéré a été fourni. Les produits provenant des publications sont comptabilisés une fois les marchandises livrées dans leur totalité.

Les produits d'opérations sans contrepartie directe, tels que les contributions volontaires, sont comptabilisés en tant que produits à la réception des fonds en cas d'absence de conditions d'utilisation ou lorsque les dépenses sont encourues en présence de conditions d'utilisation par le donateur ou de risque de remboursement des fonds non utilisés. Dans ce dernier cas, les fonds inutilisés au 31 décembre sont présentés dans les recettes différées.

Les contributions statutaires sont comptabilisées comme produits au début de l'exercice auquel elles se rapportent. Les produits provenant des contributions aux Coopératives sont comptabilisés au début de l'année à laquelle ils se rapportent.

Information sectorielle

L'information sectorielle concerne les principaux programmes et les principales entités faisant partie de l'Union ou administrées par celle-ci, comme indiqué ci-après:

- Budget de l'Union, y compris le fonds social, le fonds de réserve, le fonds des activités spéciales et le fonds de maintenance de l'immeuble.
- Fonds volontaire et pour la coopération au développement, y compris tous les fonds volontaires et les fonds pour la coopération au développement et la coopération technique.
- Fonds des CRI, établi pour la comptabilisation des produits provenant de la vente des coupons et des dépenses connexes.
- Coopérative télématique.
- Coopérative EMS.
- UPU*Clearing.
- FAQs.

Chaque segment comprend les actifs, les passifs, les produits, les dépenses et les actifs nets. Les frais généraux de l'Union, y compris pour l'occupation du bâtiment du siège, à Berne, sont inclus dans le segment sur l'Union. Ils ne sont pas alloués à d'autres segments, puisqu'il n'y a pas de raison valable d'affecter les coûts à d'autres entités. Dans la consolidation, les contributions versées par l'Union à la Coopérative télématique et la rémunération des services fournis par celle-ci à l'Union sont éliminées.

Utilisation d'estimations

Les états financiers incluent nécessairement des montants fondés sur des estimations et des hypothèses établies par la Direction. Les estimations tiennent compte, notamment, de l'assurance maladie finançant des prestations définies, de la Caisse de prévoyance et d'autres obligations relatives aux prestations au personnel après la cessation de service, dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant, des provisions pour les procédures judiciaires, du risque financier portant sur des comptes débiteurs et du degré de dépréciation des immobilisations. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Toute évolution des estimations est indiquée dans l'état de la performance financière correspondant à l'exercice durant lequel elle est déterminée.

Mise en œuvre des normes IPSAS

Toutes les normes en vigueur sont appliquées à la date des états financiers. L'Union a mis en œuvre au 1^{er} janvier 2023 la norme IPSAS 41 (Instruments financiers). Les changements résultant de l'adoption de cette norme ont été comptabilisés à cette date, ce qui n'a pas nécessité le retraitement des chiffres comparatifs.

De plus, la norme IPSAS 42 (Avantages sociaux) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Actuellement, aucun avantage social de ce type n'est applicable à l'Union. Cette norme n'a donc pas d'incidence sur les états financiers de l'UPU.

Par ailleurs, l'IPSAS Board a publié les nouvelles normes ci-dessous:

IPSAS	Intitulé	Date d'entrée en vigueur
IPSAS-43	Contrats de location	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS-44	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS-45	Immobilisations corporelles	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS-46	Évaluations	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS-47	Produits	1 ^{er} janvier 2026
IPSAS-48	Charges de transfert	1 ^{er} janvier 2026
IPSAS-49	Régime de retraite	1 ^{er} janvier 2026

L'UPU n'a pas encore commencé l'étude des impacts que pourraient avoir ces nouvelles normes sur les états financiers de l'UPU.

Retraitement des comptes de 2022

En 2023, des reclassifications ont été effectuées dans les états financiers. À des fins de comparaison, les chiffres comparatifs ont été retraités.

Les contributions du Comité consultatif, du Groupe «.post» et du Groupe d'utilisateurs des services postaux de paiement (GUSPP) ont été retraitées des contributions volontaires aux autres contributions annuelles pour un montant de 551 731 CHF (état II et notes 19 et 26).

Les dépenses de voyages, de services et consultants informatiques, de consultants, d'hébergement de serveurs et de projets ont été retraitées respectivement pour les montants suivants: 129 435 CHF, 3846 CHF, 60 465 CHF, 27 375 CHF et 158 679 CHF (état II et notes 20 et 26), entre les rubriques Voyages, services de consultant et contrats externes et dépenses de projets.

Les fonds volontaires pour la marque collective et .POST, qui étaient classés en recettes différées, ont été retraités dans les fonds propres pour un montant de 323 661 CHF (état I et III ainsi que notes 13, 16 et 26).

Les recettes pour UPU*Clearing (Autres contributions) et l'EMS (Prestations facturées d'avance), qui étaient classées en recettes différées, ont été retraitées sous les avances pour des montants de 244 386 CHF (UPU*Clearing) et de 115 423 CHF (EMS) (état I et notes 13 et 26).

Changement de méthode comptable

L'Union a adopté au 1^{er} janvier 2023 la norme IPSAS 41 (Instruments financiers). Les changements résultant de la mise en œuvre de cette norme ont été comptabilisés à cette date, ce qui n'a pas nécessité le retraitement des chiffres comparatifs. Par conséquent, les actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022 présentés dans ces états financiers ont été comptabilisés conformément aux méthodes comptables énoncées dans les états financiers de 2022.

Conformément aux exigences de la norme IPSAS 41, la provision pour pertes sur créances a été remplacée par une provision calculée selon le modèle de perte de crédit attendue sur la durée de vie. Ainsi, la perte de crédit attendue est calculée sur la base d'une moyenne du total des arriérés de contributions en pourcentage du total des contributions facturées pour les cinq dernières années. Comme il n'est pas attendu d'encaisser les contributions mises de côté selon l'article 147 du Règlement général, ces créances sont entièrement provisionnées.

Le changement de méthodologie du calcul de la provision conformément à la norme IPSAS 41 a entraîné une diminution nette des créances d'un montant égal à 3 561 768 CHF. La perte de crédit attendue estimée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que sur les placements est considérée comme négligeable.

Le tableau ci-après analyse l'impact du passage à la norme IPSAS 41 pour les actifs et passifs financiers de l'Union et réconcilie les valeurs comptables de leur catégorie d'évaluation précédente en vertu de la norme IPSAS 29 telle qu'appliquée aux états financiers de 2022 avec leurs nouvelles catégories d'évaluation lors de la transition vers la norme IPSAS 41 au 1^{er} janvier 2023.

Réconciliation des soldes de l'état de la situation financière:

	Catégorie d'évaluation IPSAS 29	Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	Catégorie d'évaluation IPSAS 41	Réévaluation	Valeur comptable nette au 31 décembre 2023
Trésorerie et équivalents	Coût amorti	33 558 447	Coût amorti	–	33 558 447
Placements	Coût amorti	140 913 900	Coût amorti	–	140 913 900
Comptes débiteurs – Opérations sans contrepartie directe	Coût amorti	40 168 583	Coût amorti	–3 561 768	36 606 815
Comptes débiteurs – Opérations avec contrepartie directe	Coût amorti	32 797 945	Coût amorti	–	32 797 945
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût amorti	33 707 815	Coût amorti	–	33 707 815

Le tableau ci-après analyse l'impact du passage à la norme IPSAS 41 sur les actifs nets de l'Union au 1^{er} janvier 2023:

Excédent cumulé (déficit)	Balance au 31 décembre 2022	Impacts sur les actifs nets	Balance au 1 ^{er} janvier 2023
Balance d'ouverture reportée	–86 710 337	–	–86 710 337
Réévaluation des actifs	–	–3 561 768	–3 561 768
Total des actifs nets	–86 710 337	–3 561 768	–90 272 105

Le tableau ci-après réconcilie la provision pour pertes de l'exercice précédent avec la nouvelle provision pour pertes de crédit attendues mesurée conformément à la norme IPSAS 41 au 1^{er} janvier 2023:

<i>Provision pour perte de valeur</i>	<i>Provision au 31 décembre 2022</i>	<i>Perte de crédit attendue sur un an</i>	<i>Perte de crédit attendue sur la durée de vie au 1^{er} janvier 2023</i>	<i>Perte de crédit attendue totale au 1^{er} janvier 2023</i>
Trésorerie et placements	–	–	–	–
Comptes débiteurs – Opérations sans contrepartie directe	35 138 106	–	3 561 768	38 699 874
Comptes débiteurs – Opérations avec contrepartie directe	1 125 500	–	–	1 125 500
Comptes créditeurs et charges à payer	–	–	–	–
Total	36 263 606	–	3 561 768	39 825 374

Note 3 – Trésorerie et équivalents de trésorerie (en francs suisses)

	2023	2022
<i>Actifs courants</i>		
Petite caisse	25 260	26 509
<i>Comptes bancaires</i>		
Credit Suisse (Suisse) SA	7 138 553	7 400 404
UBS Switzerland AG	1 649 847	1 129 910
PostFinance SA	3 916 832	7 057 083
<i>Sous-total des comptes bancaires</i>	<i>12 705 232</i>	<i>15 587 397</i>
<i>Dépôts à vue</i>		
Credit Suisse (Suisse) SA	21 936 675	17 944 541
<i>Sous-total des dépôts à vue</i>	<i>21 936 675</i>	<i>17 944 541</i>
Total de la trésorerie	34 667 167	33 558 447

Les avoirs sont généralement placés sur des comptes bancaires à accès immédiat et sur des comptes rémunérés (compte call, cash deposit account). En 2023, le taux d'intérêt moyen servi sur les comptes bancaires et les placements de l'Union a été de 1,6096% (0,1088% en 2022).

Les fonds des CRI et les fonds du FAQS sont détenus principalement en dollars des États-Unis (la monnaie de compte). Les fonds d'UPU*Clearing sont détenus principalement en dollars des États-Unis ou en euros, les monnaies dans lesquelles les règlements sont effectués dans le cadre du système.

Les montants totaux détenus, ventilés par monnaie, sont indiqués ci-après:

	2023	Pourcentage	2022	Pourcentage
Francs suisses	15 616 259	45,05%	16 874 794	50,30%
Dollars des États-Unis	14 892 521	42,96%	14 287 046	42,60%
Euros	4 158 386	12,00%	2 396 605	7,10%
Total	34 667 167	100,00%	33 558 445	100,00%

Les fonds disponibles à court terme, trésorerie et placements à moins d'un an (note 7) se montent à 35 325 143 CHF, contre 32 025 408 CHF en 2022. En effet, l'UPU limite les montants sur les comptes courants qui ne sont pas porteurs d'intérêts. Le solde représente les liquidités détenues pour le compte des autres entités et des entités contrôlées incluses dans les états financiers consolidés. Le montant exact des liquidités détenues par chaque entité est indiqué dans l'état de la situation financière par segment (à la suite de la note 26).

L'Union réduit son exposition au risque de crédit en détenant la plupart de ses fonds auprès de banques bien notées par Standard and Poor's. Les banques UBS et Credit Suisse sont notées A+ et Postfinance est noté AA.

Note 4 – Comptes débiteurs (en francs suisses)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<i>Créances courantes – Opérations sans contrepartie directe</i>		
Contributions statutaires à recevoir	18 476 888	22 907 229
Contribution d'USPS – Caisse de prévoyance et sécurité postale	8 000 000	8 000 000
Fonds de coopération technique à recevoir	1 164 506	306 056
Fonds du FAQS à recevoir	298 838	752 524
Contributions à la Coopérative EMS à recevoir	13 720	8 332
Contributions à la Coopérative télématique à recevoir	74 154	145 862
Total des comptes débiteurs – Opérations sans contrepartie directe	28 028 106	32 120 003
<i>Créances courantes – Opérations avec contrepartie directe</i>		
Comptes débiteurs de l'Union	–	49 445
Contributions du GUSPP à recevoir	40 878	5 688
Comptes débiteurs UPU*Clearing	7 763 663	29 379 672
Comptes débiteurs fonds volontaire	567 649	355 233
Comptes débiteurs CRI	–	15 667
Comptes débiteurs Coopérative télématique	2 891 415	2 992 240
Total des comptes débiteurs – Opérations avec contrepartie directe	11 263 606	32 797 945
Total des créances courantes	39 291 712	64 917 948
<i>Créances non courantes – Opérations sans contrepartie directe</i>		
Contributions statutaires à recevoir	–	48 580
Contribution d'USPS pour 2024 – Caisse de prévoyance et sécurité postale	–	8 000 000
Total des créances non courantes	–	8 048 580
Total des comptes débiteurs	39 291 712	72 966 528

Les contributions statutaires représentent le montant total des fonds pour le financement du budget ainsi que les arriérés d'exercices antérieurs. La valeur d'une unité contributive est établie en francs suisses sur la base du budget annuel adopté par le CA. Le montant à recevoir inclut les intérêts perçus en vertu des dispositions du Règlement général de l'UPU.

Les fonds de coopération technique et les fonds volontaires représentent des montants établis sur la base de factures, d'accords conclus avec les donateurs ou d'engagements considérés comme fermes, au vu de l'expérience acquise. Les comptes débiteurs de la Coopérative télématique et de la Coopérative EMS représentent les montants dus au titre des cotisations annuelles des membres et de la vente de biens et de services, conformément aux statuts de ces organes, tels qu'adoptés par le CEP.

Les débiteurs contiennent également les fonds à recevoir de United States Postal Service (USPS) en vertu de la Constitution de l'UPU approuvée lors du Congrès extraordinaire de Genève 2019.

Selon l'accord spécifique signé en 2020, USPS attribuera une somme de 40 millions de CHF sur cinq ans, dont 16 millions à un fonds affecté pour la mise en œuvre de projets concernant l'échange de données électroniques préalables et la sécurité postale et 24 millions pour financer les engagements vis-à-vis de la Caisse de prévoyance de l'UPU.

En 2023, USPS a versé la quatrième tranche de 8 millions de CHF, qui a été répartie selon ses instructions: 4 469 550 CHF ont été versés à la Caisse de prévoyance et 3 530 450 CHF au fonds affecté (cf. note 19).

Le système de compensation UPU*Clearing joue un rôle d'intermédiaire de paiement. Les montants non réglés n'ont pas été compensés par les montants payables aux pays créditeurs, qui sont présentés en tant que passifs (comptes créditeurs).

L'analyse chronologique des créances est présentée ci-après:

Type de créance (en CHF)	Créances totales	Provisions pour pertes de crédit	Total net des débiteurs
Créances de l'Union	49 583 460	-31 106 572	18 476 888
Créances de l'Union mises de côté	9 849 572	-9 849 572	0
Créances de la Coopérative télématique	3 248 579	-283 010	2 965 569
Créances de la Coopérative EMS	23 070	-9 349	13 720
Créances du GUSPP	40 878	0	40 878
Créances au titre du fonds volontaire	1 977 068	-244 913	1 732 155
Créances au titre du FAQs	362 861	-64 023	298 838
Créances d'UPU*Clearing	7 763 663		7 763 663
Total	72 849 152	-41 557 440	31 291 712
Contribution d'USPS de 2024 – Caisse de prévoyance et sécurité postale			8 000 000
Total incluant les créances non échues			39 291 712

	31 décembre 2022 (en CHF)	Réévaluation (IPSAS 41)	Augmentation	Diminution	31 décembre 2023 (en CHF)
<i>Provisions</i>					
<i>Opérations sans contrepartie directe</i>					
Contributions statutaires	28 561 400	3 561 768		1 202 039	30 921 129
Contributions statutaires mises de côté	6 368 688	–	3 480 884	–	9 849 572
Fonds volontaire	41 316	–	9 876	–	51 192
Coopérative télématique	75 690	–		14 994	60 696
Coopérative EMS	14 801	–		5 451	9 349
Fonds du FAQs	76 212	–		12 188	64 023
Sous-total des opérations sans contrepartie directe	35 138 106	3 561 768	3 490 760	1 234 672	40 955 962

	31 décembre 2022 (en CHF)	Réévaluation (IPSAS 41)	Augmentation	Diminution	31 décembre 2023 (en CHF)
<i>Opérations avec contrepartie directe</i>					
Union	175 910	–	9 532	–	185 443
Coopérative télématique	339 784	–	–	117 469	222 315
GUSPP	416 971	–	–	416 971	–
Fonds volontaire	192 835	–	886	–	193 721
Sous-total des opérations avec contrepartie directe	1 125 500	–	10 418	534 440	601 478
Provision totale	36 263 606	3 561 768	3 501 178	1 769 112	41 557 440

Note 5 – Stocks (en francs suisses)

	2023	2022
<i>Stocks</i>		
Stock de timbres-poste et souvenirs de l'UPU	41 219	47 803
Stock de codes à barres	39 484	40 056
Stock de CRI	24 606	30 126
Total des stocks	105 309	117 985

Les timbres-poste, comptabilisés à leur valeur nominale, représentent le stock disponible utilisé à des fins d'exploitation. Les souvenirs de l'UPU représentent les articles destinés à la vente qui sont évalués au prix coûtant et dépréciés pour tenir compte des articles endommagés ou obsolètes. Les codes à barres sont détenus dans un fonds distinct, en vue de leur vente aux postes, qui les utiliseront à des fins d'étiquetage. Les CRI, évalués au coût de production, représentent les coupons en stock à la date d'établissement des états financiers. Un stock permanent est conservé pour tous les articles, et des inventaires physiques sont effectués au moins une fois par an pour vérifier le niveau des stocks. La valeur des codes à barres et des CRI retirés de la vente est passée par pertes et profits durant l'année au cours de laquelle ils deviennent obsolètes. La valeur des souvenirs de l'UPU endommagés ou obsolètes est réduite pour refléter la valeur actuelle. Aucun stock n'est donné en nantissement de passifs.

Note 6 – Autres actifs (en francs suisses)

	2023	2022
<i>Autres actifs courants</i>		
Actifs transitoires	2 347 429	1 931 886
Avances au personnel	365 462	437 696
Débiteurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	762 939	287 210
Autres avances	33 420	18 021
Avances pour impôts	766 875	178 476
Total des autres actifs courants	4 276 125	2 853 290
<i>Autres actifs non courants</i>		
Avances au personnel (fonds social)	22 250	22 188
Total des autres actifs	4 298 375	2 875 478

Les autres actifs se composent des différents transitoires et avances.

Les avances au personnel représentent la valeur des avances sur traitement, les prêts du fonds social, les indemnités pour frais d'études.

Les autres avances correspondent aux avances de missions des consultants, des interprètes et à l'avance de la machine à affranchir se trouvant à l'expédition.

L'UPU utilise le PNUD comme agent payeur pour l'achat de matériel en faveur des Pays-membres et avance les fonds.

En ce qui concerne les avances pour impôts, les valeurs comprennent l'impôt anticipé en francs suisses et en dollars des États-Unis, la TVA, le droit de timbre à récupérer ainsi que les avances versées au personnel pour le paiement des impôts aux autorités fiscales des États-Unis d'Amérique en attendant le remboursement par le Gouvernement américain. Le montant des avances pour le paiement des impôts est présenté en valeur nette.

Note 7 – Placements (en francs suisses)

	2023	2022
<i>Placements courants</i>		
Dépôts	53 718 500	54 411 900
Obligations à moins d'un an	71 227 088	14 125 421
Sous-total	124 945 588	68 537 321
<i>Placements non courants</i>		
Dépôts et obligations à plus d'un an	–	72 376 579
Total des placements	124 945 588	140 913 900

Des fonds sont placés en dépôt pour des périodes allant de quatre à douze mois. La partie de ces placements échue en 2024 est présentée comme placements courants.

Les fonds du FAQs qui ne sont pas destinés à une utilisation immédiate sont gérés par un gestionnaire de fonds externe et investis dans des obligations en dollars des États-Unis. À la date d'établissement des états financiers, le montant de ces obligations était de 71 227 088 échu en 2024.

Ces investissements sont ventilés par entité dans l'état de la situation financière présenté à la suite de la note 26.

L'ensemble des obligations est noté de A à AAA, sur la base des notations Fitch ou Standard and Poor's au 31 décembre 2023. Les dépôts auprès d'UBS et de Credit Suisse sont notés A+.

Note 8 – Matériel (en francs suisses)

Tout le matériel répertorié dans les inventaires est évalué au coût d'acquisition diminué de l'amortissement calculé sur une base linéaire. Les meubles et le mobilier (sauf les sièges) sont amortis sur une durée d'utilité de dix ans. Tous les autres équipements et les sièges sont amortis sur une durée d'utilité de cinq ans. Les actifs patrimoniaux, dont des œuvres d'art léguées et les collections de timbres-poste, ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs dans l'état de la situation financière.

Les travaux en cours concernent le matériel acquis dans le cadre du Congrès extraordinaire de Riyad 2023 pour les réunions à distance, l'interprétation et le système de vote. Ce matériel a été financé par l'Arabie saoudite (v. note 13).

	Matériel informatique	Autre matériel	Travaux en cours	Total
Coût au 1 ^{er} janvier 2022	4 650 484	2 056 503	–	6 706 987
Ajouts	89 284	64 920	–	154 204
Cessions	–	–	–	–
Coût au 31 décembre 2022	4 739 768	2 121 423	–	6 861 190
Différence de change	–	–	–	–
Net	4 739 768	2 121 423	–	6 861 190
Coût net 31 décembre 2022	4 739 768	2 121 423	–	6 861 190
Ajouts	944 203	79 282	1 299 870	2 323 354
Cessions	–	–	–	–
Coût au 31 décembre 2023	5 683 970	2 200 704	1 299 870	9 184 544
Différence de change	–	–14 458	–	–14 458
Coût net au 31 décembre 2023	5 683 970	2 186 246	1 299 870	9 170 086
Amortissement cumulé au 1^{er} janvier 2022	4 392 182	1 813 039	–	6 205 221
Amortissement en 2022	138 463	101 014	–	239 477
Cessions	–	–	–	–
Différence de change	–	996	–	996
Amortissement cumulé au 31 décembre 2022	4 530 645	1 915 049	–	6 445 694
Amortissement en 2023	324 695	82 312	–	407 007
Cessions	–	–	–	–
Différence de change	–	–12 668	–	–12 668
Amortissement cumulé au 31 décembre 2023	4 855 339	1 984 694	–	6 840 033
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	209 123	206 374	–	415 497
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	828 631	201 552	1 299 870	2 330 053

Note 9 – Immobilisations incorporelles (en francs suisses)

	Immobilisations incorporelles	Travaux en cours	Total
Coût au 1 ^{er} janvier 2022	2 204 710	154 125	2 358 835
Transferts	–	–	–
Ajouts	23 531	224 207	247 738
Coût au 31 décembre 2022	2 228 242	378 332	2 606 574
Transferts	378 332	–378 332	–
Ajouts	37 798	–	37 798
Coût au 31 décembre 2023	2 644 371	–	2 644 371
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2022	1 473 020	–	1 473 020
Amortissement en 2022	236 565	–	236 565
Amortissement cumulé au 31 décembre 2022	1 709 585	–	1 709 585
Amortissement en 2023	151 327	–	151 327
Dépréciation en 2023	77 340	–	77 340
Amortissement cumulé au 31 décembre 2023	1 938 251	–	1 938 251
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	518 657	378 332	896 989
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	706 120	–	706 120

Le coût des services des prestataires et le coût d'achat des logiciels sont capitalisés sur une durée d'utilité de cinq ans. Les travaux en cours en 2022, d'un montant de 378 332 CHF, sont les montants investis dans les projets de la gestion des contrats et du renouvellement du système Pégase. Ces montants ont été intégrés dans les immobilisations et commenceront à être amortis en 2024.

Note 10 – Terrains et constructions (en francs suisses)

	Bâtiment	Subventions non remboursables	Total
Coût au 1 ^{er} janvier 2021	35 230 564	-993 403	34 237 161
Ajouts	-	-	-
Transfert	-	-	-
Coût au 31 décembre 2021	35 230 564	-993 403	34 237 161
Ajouts	-	-	-
Transfert	-	-	-
Coût au 31 décembre 2022	35 230 564	-993 403	34 237 161
Ajouts	-	-	-
Transfert	-	-	-
Coût au 31 décembre 2023	35 230 564		
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2021	12 564 587	-202 478	12 362 108
Amortissement en 2021	904 126	-22 316	881 809
Amortissement cumulé au 31 décembre 2021	13 468 712	-224 795	13 243 917
Amortissement en 2022	904 126	-22 316	881 809
Amortissement cumulé au 31 décembre 2022	14 372 838	-247 111	14 125 727
Amortissement en 2023	904 126	-22 316	881 809
Amortissement cumulé au 31 décembre 2023	15 276 963	-269 427	15 007 536
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	20 857 726	-746 293	20 111 433
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	19 953 601	-723 976	19 229 625

Le bâtiment du siège de l'Union, construit entre 1968 et 1970, est situé à Weltpoststrasse 4, Berne (Suisse). D'importantes rénovations, y compris la transformation de la façade et la rénovation de l'espace de conférences, ont été entreprises entre 2010 et 2014.

La valeur du bâtiment a été évaluée dans le cadre d'une évaluation indépendante réalisée par des consultants externes. Elle représente la valeur estimée du bâtiment à neuf (coût présumé de la construction) y compris la valeur estimée des rénovations et des réparations majeures apportées depuis l'occupation d'origine diminuée de l'amortissement cumulé jusqu'au 1^{er} janvier 2010. Le solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 inclut l'amortissement jusqu'à la fin de 2010, tel que déterminé dans le cadre de l'évaluation indépendante.

Le bâtiment est construit sur un terrain utilisé en vertu des droits conférés par la ville de Berne. Les droits de superficie ont été acquis sans frais et expirent le 1^{er} avril 2067. Puisque l'Union n'a pas le droit de céder les droits de superficie, lesquels reviennent à la ville de Berne s'ils ne sont pas renouvelés, aucune valeur n'a été comptabilisée. En 1970, la ville de Berne a octroyé à l'Union une subvention non remboursable de 1 million de francs suisses pour contribuer à la construction du bâtiment du siège. La subvention a été amortie sur la durée d'utilité restante de quarante ans, déterminée sur la base de la durée d'utilité de chacune des composantes du bâtiment.

Les subventions non remboursables ont été versées par la ville et le canton de Berne.

Note 11 – Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs comprennent les factures non réglées des fournisseurs, y compris la réévaluation des factures dues dans d'autres monnaies que le franc suisse (valeurs en francs suisses).

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créditeurs CRI	3 276	216 638
Créditeurs UPU*Clearing	7 763 663	29 379 672
Créditeurs FAQS	774 109	2 048 397
Ambassade de Finlande	6 300	4 200
Ambassade de la République dominicaine	2 100	2 100
Ambassade de Belgique	7 667	7 667
UNHCR	13 333	9 333
Autres comptes créditeurs et charges à payer	2 822 625	2 039 808
Total des comptes créditeurs et des charges à payer	11 393 073	33 707 815

Note 12 – Prestations au personnel

Les prestations au personnel comprennent:

- les prestations à court terme au personnel, y compris le traitement et autres allocations, les primes d'affectation, les allocations pour frais d'études des enfants à charge, le congé annuel, le congé de maladie et l'assurance maladie et accident;
- les prestations après la cessation de service, y compris les prestations versées à la cessation de service (primes de rapatriement, frais de rapatriement et frais de transport des effets personnels), les indemnités pour incapacité, l'assurance pour le conjoint survivant et les indemnités supplémentaires pour les fonctionnaires élus et les prestations en cas de décès;
- les prestations au titre des régimes à prestations définies, y compris la Caisse de prévoyance et l'assurance maladie après la cessation de service;
- les prestations versées en cas de résiliation d'emploi, y compris une indemnité due aux membres du personnel au bénéfice d'un contrat permanent ou de durée déterminée lorsque l'Union met fin à leur nomination avant la fin de leur contrat.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'Union comptabilise les engagements au titre des prestations au personnel dans ses états financiers comme suit (en francs suisses):

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<i>Passifs courants</i>		
Congé annuel	2 324 679	2 774 502
Heures supplémentaires	83 783	89 060
Indemnités d'installation	88 012	88 012
Sous-total des passifs courants	2 496 474	2 951 574
<i>Passifs non courants</i>		
Rapatriement – Déménagement et voyages	814 723	778 110
Prime de rapatriement	1 442 67	1 466 555
Assurance maladie après la cessation de service	37 459 134	28 621 477
Indemnités en cas de décès	63 973	65 164
Sous-total	39 780 501	30 931 307

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Caisse de prévoyance et fonds de pension	142 190 151	106 395 876
Indemnité complémentaire pour les fonctionnaires élus	1 402 596	1 388 313
Indemnité de vie chère	131 137	136 236
<i>Sous-total de la Caisse de prévoyance</i>	<i>143 723 885</i>	<i>107 920 426</i>
Sous-total des passifs non courants	183 504 386	138 851 733
Total des prestations au personnel	186 000 860	141 803 306

Régimes à prestations définies: l'Union a mis en place deux régimes à prestations définies concernant les pensions de retraite et l'assurance maladie après la cessation de service, comme indiqué ci-après.

Caisse de prévoyance

La Caisse de prévoyance de l'UPU fournit des prestations en matière de retraite, de décès et d'invalidité pour le personnel du Bureau international de l'UPU et des services de traduction (qui sont employés aux mêmes conditions que les autres membres du personnel du Bureau international). La Caisse de prévoyance est organisée comme une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse et elle est supervisée par l'autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations. Elle est soumise à la vérification du Vérificateur extérieur, désigné par la Confédération suisse. Les frais d'administration de la Caisse de prévoyance encourus par le Secrétariat du Bureau international sont à la charge de l'Union. Les coûts liés à la rémunération de l'actuaire et à l'investissement des fonds relatifs à la Caisse de prévoyance sont à la charge de celle-ci.

Elle comprend un fonds de prévoyance et un fonds de pension administrés séparément par un Conseil de gestion, lequel est composé du Président du CA, du Directeur général du Bureau international et d'un membre du personnel désigné par les participants actifs. Le fonds de pension est un fonds fermé dont les prestations sont réservées aux personnes qui étaient membres de la Caisse de prévoyance au 31 décembre 1963. La dernière personne qui bénéficiait d'une rente régie par le fonds de pension est décédée en 2022. Dès lors, les autres pensionnés ainsi que les assurés sont désormais tous soumis aux règles du fonds de prévoyance.

Les membres du personnel et l'UPU fournissent des contributions. Les cotisations des membres du personnel dépendent de la période d'affiliation. La cotisation de l'UPU est égale au double de celle du participant. L'UPU est responsable de tout passif non financé.

Assurance maladie après la cessation de service

L'Union a l'obligation contractuelle de fournir aux membres du personnel des prestations médicales après la cessation de service, sous la forme de primes d'assurance pour l'assurance maladie et accident. La valeur actuelle des obligations relatives aux prestations définies pour cette assurance est calculée selon la méthode du coût unitaire projeté et par soustraction des futures sorties de trésorerie estimées en appliquant un taux d'actualisation fondé à la fois sur des obligations de sociétés de premier ordre libellées en francs suisses et sur des obligations d'État suisses. Le plan n'est pas financé et ne comprend aucun actif détenu par un fonds pour les prestations à long terme au personnel.

Les membres du personnel retraités et leurs conjoints, enfants à charge et survivants, ont droit à l'assurance maladie après la cessation de service. Conformément aux Statut et Règlement du personnel de l'Union, 50% de la prime d'assurance maladie mensuelle, y compris pour les conjoints et les enfants à charge, sont payés par l'Union.

Informations actuarielles, classes d'actifs et contributions à la Caisse de prévoyance

- Des évaluations actuarielles sont réalisées tous les ans pour la Caisse de prévoyance et l'assurance après la cessation de service, selon la méthode du coût unitaire projeté.
- Le taux d'escompte (taux d'actualisation) utilisé se monte à 1,5% et se base sur la recommandation émise par la Chambre suisse des experts en caisses de pension sur la durée du portefeuille. Un taux de 1,5% paraît approprié au vu de la fourchette recommandée pour une durée située entre quinze et vingt ans.

- Le taux de rendement escompté sur les actifs se monte à 1,5%, en conformité avec la norme IPSAS 39. À ce sujet, nous rappelons que la norme IPSAS 39 n'autorise plus de différentiel entre le rendement attendu et le taux d'escompte pour la détermination de la charge de prévoyance. Cela explique pourquoi nous posons désormais en équivalence le rendement attendu avec le taux d'escompte proposé.
- Les actifs du régime étaient investis dans les classes ci-après au 31 décembre 2023:
 - Liquidités: 5,07%.
 - Obligations en francs suisses: 20,16%.
 - Obligations en monnaies étrangères: 8,36%.
 - Actions en francs suisses: 24,64%.
 - Actions en monnaies étrangères: 23,29%.
 - Immobilier: 17,89%.
 - Prêts: 0,59%.
- Le montant des contributions de l'employeur s'est monté à 15 499 000 CHF en 2023 (y compris la part des services de traduction pour 217 000 CHF). Ce montant inclut un paiement de 3 723 500 CHF des garanties de l'Union et le quatrième versement d'USPS, d'un montant de 4 469 550 CHF. Le montant des cotisations prévu pour 2024 devrait se situer à 14 074 000 CHF (y compris la part des services de traduction pour 217 000 CHF) et inclut le montant des garanties de 3 723 500 CHF et le solde du montant additionnel d'USPS, estimé à 3 011 480 CHF.
- Le total des engagements pour les prestations couvertes par les deux régimes, à l'exclusion des engagements concernant les services de traduction, est indiqué ci-après:

	31 décembre 2023 Caisse de prévoyance	31 décembre 2023 Assurance maladie après la cessation de service
Taux d'actualisation	1,50%	1,50%
Rendement escompté des actifs du régime	1,50%	–
Futures augmentations de traitement	2,00%	2,00%
Futures augmentations des pensions	0,25%	–
Inflation des coûts médicaux	–	1,70%
Probabilité de sortie	LPP 2020	LPP 2020
Tables de mortalité et d'invalidité	VZ 2020	VZ 2020
Duration moyenne de l'obligation de prestation (en années)	16,70	17,15
Valeur actuelle de l'obligation au 1 ^{er} janvier 2023	368 857 487	28 621 477
Coût des intérêts	8 085 890	630 159
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	7 887 860	848 129
Prestations fournies (net des rachats)	–15 847 169	–1 411 824
(Gain) perte actuariel sur l'obligation	46 620 358	8 771 193
Valeur de l'obligation au 31 décembre 2023	415 604 426	37 459 134
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} janvier 2023	260 937 061	–
Rendement escompté des actifs du régime	5 815 343	–
Contributions de l'employeur	14 771 408	–
Contributions des employés	3 250 924	–
Prestations versées	–19 098 093	–
Gain (perte) actuariel sur les actifs du régime	6 203 899	–
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2023	271 880 542	–

	31 décembre 2023 Caisse de prévoyance	31 décembre 2023 Assurance maladie après la cessation de service
<i>Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière</i>		
Valeur actuelle des obligations au 31 décembre 2023	415 604 426	37 459 134
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2023	271 880 542	–
Passif comptabilisé dans l'état de la situation financière	143 723 884	37 459 134
<i>Montants comptabilisés dans l'état de la performance financière</i>		
Coût des intérêts	8 085 890	630 159
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	7 887 860	848 129
Rendement escompté des actifs du régime	–5 815 343	–
Montant comptabilisé dans l'état de la performance financière	10 158 407	1 478 288
<i>Montants comptabilisés dans les actifs nets</i>		
Gain (perte) actuariel dû aux changements d'hypothèses démographiques	–187 989	–89 313
Gain (perte) actuariel dû aux changements d'hypothèses financières	–44 166 014	–4 158 680
Gain (perte) actuariel dû à l'expérience	–2 266 355	–4 523 200
Gain (perte) actuariel sur les actifs du régime	6 203 899	–
Montant reconnu dans les actifs nets	–40 416 459	–8 771 193

	31 décembre 2022 Caisse de prévoyance	31 décembre 2022 Assurance maladie après la cessation de service
Taux d'actualisation	2,25%	2,25%
Rendement escompté des actifs du régime	2,25%	–
Futures augmentations de traitement	2,00%	2,00%
Futures augmentations des pensions	0,25%	–
Inflation des coûts médicaux	–	1,70%
Probabilité de sortie	LPP 2020	LPP 2020
Tables de mortalité et d'invalidité	VZ 2020	VZ 2020
Duration moyenne de l'obligation de prestation (en années)	15,36	15,84
Valeur actuelle de l'obligation au 1 ^{er} janvier	477 514 857	42 052 863
Coût des intérêts	1 637 888	145 179
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	13 571 225	1 546 678
Prestations fournies (net des rachats)	–13 914 829	–1 192 129
(Gain) perte actuariel sur l'obligation	–109 951 654	–13 931 114
Valeur de l'obligation au 31 décembre 2022	368 857 487	28 621 477

	31 décembre 2022 Caisse de prévoyance	31 décembre 2022 Assurance maladie après la cessation de service
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} janvier 2022	297 391 053	–
Rendement escompté des actifs du régime	1 032 029	–
Contributions de l'employeur	14 673 247	–
Contributions des employés	3 241 524	–
Prestations versées	–17 156 353	–
Gain (perte) actuariel sur les actifs du régime	–38 244 439	–
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2022	260 937 061	–
<i>Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière</i>		
Valeur actuelle des obligations au 31 décembre 2022	368 857 487	28 621 477
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2022	260 937 061	–
Passif comptabilisé dans l'état de la situation financière	107 920 426	28 621 477
<i>Montants comptabilisés dans l'état de la performance financière</i>		
Coût des intérêts	1 637 888	145 179
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	13 571 225	1 546 678
Rendement escompté des actifs du régime	–1 032 029	–
Montant comptabilisé dans l'état de la performance financière	14 177 084	1 691 857
<i>Montants comptabilisés dans les actifs nets</i>		
Gain (perte) actuariel dû aux changements d'hypothèses démographiques	–	–
Gain (perte) actuariel dû aux changements d'hypothèses financières	115 248 530	15 360 528
Gain (perte) actuariel dû à l'expérience	–5 296 876	–1 429 414
Gain (perte) actuariel sur les actifs du régime	–38 244 439	–
Montant reconnu dans les actifs nets	71 707 215	13 931 114

Conformément au § 147, lettre a), de la norme IPSAS 39, nous avons mesuré la sensibilité de la valeur actuelle de l'obligation ainsi que de la charge de prévoyance à divers paramètres sélectionnés ayant une influence notable. Dans le cas d'espèce, nous avons choisi de quantifier l'impact d'une variation des éléments suivants:

- Taux d'actualisation.
- Augmentation future des salaires (plan de pensions uniquement).
- Indexation des pensions (plan de pensions uniquement).
- Longévité.
- Augmentation des primes d'assurance maladie (participation aux primes d'assurance maladie uniquement).

Les sensibilités de l'obligation de prestations et de la charge de prévoyance en 2023 sont les suivantes:

Paramètre	Valeur de base	Variation	Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre 2023	Impact (en %)	Coûts des services attendus pour 2024	Impact (en %)
Variante de base			415 604 427		13 113 388	
Taux d'escompte	+1,50%	-0,50%	450 753 623	+8,46%	14 725 269	+12,29%
		+0,50%	384 730 492	-7,43%	11 738 116	-10,49%
Taux de croissance des salaires	+2,00%	-0,50%	408 515 714	-1,71%	12 474 197	-4,87%
		+0,50%	423 319 075	+1,86%	13 794 155	+5,19%
Adaptation des pensions	+0,25%	+0,50%	441 547 658	+6,24%	13 955 649	+6,42%
Longévité	VZ 2020 Gen	+ un an d'espérance de vie	430 279 964	+3,53%	13 456 823	+2,62%

Les sensibilités de l'obligation de prestations et de la charge de prévoyance en 2022 sont les suivantes:

Paramètre	Valeur de base	Variation	Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre 2022	Impact (en %)	Coûts des services attendus pour 2023	Impact (en %)
Variante de base	-	-	368 857 487		11 138 784	
Taux d'escompte	+2,25%	-0,50%	397 348 659	+7,72%	12 367 143	+11,03%
		+0,50%	343 654 093	-6,83%	10 080 586	-9,50%
Taux de croissance des salaires	+2,00%	-0,50%	362 991 868	-1,59%	10 633 686	-4,53%
		+0,50%	375 248 230	+1,73%	11 661 573	+4,69%
Adaptation des pensions	+0,25%	+0,50%	389 975 698	+5,73%	11 775 052	+5,71%
Longévité	VZ 2020 Gen	+ un an d'espérance de vie	380 751 128	+3,22%	11 390 302	+2,26%

Nous pouvons remarquer une forte sensibilité au taux d'escompte et à l'hypothèse d'adaptation des pensions.

Les sensibilités de l'obligation pour la participation à la prime d'assurance maladie en 2023 sont les suivantes:

Paramètre	Valeur de base	Variation	Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre 2023	Impact (en %)	Coûts des services attendus pour 2024	Impact (en %)
Variante de base		-	37 459 134		1 217 700	
Taux d'escompte	+1,50%	-0,50%	40 719 519	+8,70%	1 393 310	+14,42%
		+0,50%	34 599 409	-7,63%	1 068 983	-12,21%
Inflation future des frais médicaux	+1,70%	-1,00%	32 182 076	-14,09%	944 778	-22,41%
		+1,00%	44 169 533	+17,91%	1 589 403	+30,53%
Longévité	VZ2020 Gen	+ un an d'espérance de vie	39 291 524	+4,89%	1 267 566	+4,10%

Les sensibilités de l'obligation pour la participation à la prime d'assurance maladie en 2022 sont les suivantes:

Paramètre	Valeur de base	Variation	Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre 2022	Impact en %	Coûts des services attendus pour 2023	Impact (en %)
Variante de base	-	-	28 621 477		848 129	
Taux d'escompte	+2,25%	-0,50%	30 907 782	+7,99%	959 093	+13,08%
		+0,50%	26 600 642	-7,06%	753 227	-11,19%
Inflation future des frais médicaux	+1,70%	-1,00%	24 862 676	-13,13%	672 335	-20,73%
		+1,00%	33 337 533	+16,48%	1 083 460	+27,75%
Longévité	VZ2020 Gen	+ un an d'espérance de vie	29 940 847	+4,61%	880 256	+3,79%

Nous pouvons remarquer qu'une variation d'un point de l'hypothèse d'inflation des frais médicaux impacte d'environ 18% la valeur actuelle de l'obligation en lien avec la participation à la prime d'assurance maladie.

Avec l'adoption de la norme IPSAS 39 en 2018, l'Union reconnaît les gains et pertes actuariels liés à la Caisse de prévoyance et à l'assurance maladie après le service directement dans un élément séparé de son actif net. Le montant cumulé au 31 décembre 2023 se monte à 53 814 787 CHF (4 627 135 CHF au 31 décembre 2022).

(Gains) pertes actuariels reconnus dans les actifs nets

Assurance maladie après la cessation de service	2023	2022
(Gains) pertes actuariels		
- dû aux changements d'hypothèses financières	4 158 680	-15 360 528
- dû aux changements d'hypothèses démographiques	89 313	-
- dû à l'expérience	4 523 200	1 429 414
Montant reconnu dans les actifs nets	8 771 193	-13 931 114
Montant cumulé, (gains) pertes actuarielles, reconnu dans les actifs nets	-13 723 679	-22 494 872

Caisse de prévoyance	2023	2022
(Gains) pertes actuariels		
- dû aux changements d'hypothèses financières	44 166 014	-115 248 530
- dû aux changements d'hypothèses démographiques	187 989	-
- dû à l'expérience	2 266 355	5 296 876
(Gain) perte sur la fortune du plan	-6 203 899	38 244 439
Montant reconnu dans les actifs nets	40 416 459	-71 707 215
Montant cumulé, (gains) pertes actuariels, reconnus dans les actifs nets	67 538 466	27 122 007
Montant total cumulé (assurance maladie et caisse de prévoyance) reconnu dans les actifs nets	53 814 787	4 627 135

L'organisation a l'obligation contractuelle de fournir un certain nombre de prestations après la cessation de service, y compris:

- une prime de rapatriement, les frais de voyage de rapatriement et les frais de transport des effets personnels des membres du personnel recruté sur le plan international au moment de la cessation de service;
- les prestations en cas de décès prévoyant des indemnités supplémentaires pour les membres du personnel;
- les prestations de retraite supplémentaires pour les fonctionnaires élus (pension de retraite minimale garantie pour le Directeur général et le Vice-Directeur général);
- une indemnité de vie chère.

La valeur estimée de ces obligations à la date d'établissement des états financiers, sur la base de l'évaluation actuarielle réalisée par un actuaire indépendant, est indiquée ci-après (en francs suisses):

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Rapatriement – Déménagement et voyages	814 723	778 110
Prime de rapatriement	1 442 671	1 466 555
Prestations en cas de décès	63 973	65 164
Indemnités complémentaires pour les fonctionnaires élus	1 402 596	1 388 313
Indemnité de vie chère	131 137	136 236
Total des prestations après la cessation de service	3 855 100	3 834 379

L'organisation a également des passifs comptabilisés pour les prestations à court terme ci-après, dont la valeur est établie sur la base du montant dû à chaque membre du personnel à la date d'établissement des états financiers:

- Congé annuel: les membres du personnel ont droit à trente jours de congé annuel et peuvent cumuler jusqu'à soixante jours de congé, sur lesquels trente sont payables au moment de la cessation de service.
- Heures supplémentaires: les membres du personnel ont droit à une compensation en espèces pour les heures supplémentaires accumulées au terme d'un délai prévu dans les Statuts et Règlements du personnel.
- Indemnités d'installation: les membres du personnel ont droit à une indemnité lors de la prise de service afin de compenser les frais d'installation au siège de l'UPU.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Congé annuel	2 324 679	2 774 502
Heures supplémentaires	83 783	89 060
Indemnités d'installation	88 012	88 012
Total des prestations à court terme	2 496 474	2 951 574

Note 13 – Recettes différées et avances (en francs suisses)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avoirs à disposition	4 970 930	5 051 013
Avoirs à disposition et garanties du GUSPP	361 743	700 626
Avoirs à disposition du Groupe d'utilisateurs UPU*Clearing	2 105 381	2 601 945
CRI vendus	659 558	622 658
Avoirs à disposition du FAQS	59 894 003	70 117 309
Total des avances	67 991 615	79 093 551

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Contributions statutaires facturées en avance	38 601 096	37 976 300
Autres contributions et prestations facturées d'avance	923 985	721 509
Contribution d'USPS pour 2024 – Caisse de prévoyance et sécurité postale	8 000 000	16 000 000
Contributions au Congrès extraordinaire de l'Arabie saoudite	778 095	–
Plans intégraux pluriannuels financés par les pays	13 839	13 839
Recettes différées de la Coopérative télématique pour projets spéciaux	841 287	348 778
Fonds volontaire (soumis à conditions)	17 256 080	17 694 863
Fonds en dépôt	–	–1 927
Projets du FAQS en cours	18 688 091	23 276 012
Total des recettes différées	85 102 475	96 029 375

Les avoirs à disposition du GUSPP et du Groupe d'utilisateurs UPU*Clearing représentent le total des avoirs à disposition de certains pays qui ont mis en dépôt une somme d'argent en garantie des paiements hebdomadaires ou mensuels des clearings.

Les CRI sont vendus aux bureaux de poste en vue de leur revente aux particuliers. Les bureaux de poste peuvent renvoyer les coupons inutilisés à l'UPU pour se faire rembourser à la fin du cycle.

Le FAQS détient des fonds pour le compte des Pays-membres en vue de leur utilisation aux fins de l'amélioration de la qualité de leurs services postaux. L'utilisation de ces fonds dépend des divers projets approuvés par le Conseil fiduciaire du FAQS. Les Pays-membres peuvent recevoir des avances pouvant couvrir jusqu'à 80% des coûts des projets approuvés, le solde étant versé lors de l'approbation du rapport de projet final par le Conseil fiduciaire.

La contribution d'USPS décrite à la note 4 est présentée comme produit différé et le dernier versement est prévu en 2024.

Note 14 – Provisions

L'Union a constitué les provisions ci-après au titre de ses engagements non réglés (en francs suisses):

Provision pour actions en justice au 1 ^{er} janvier 2022	50 000
Augmentation	–
Diminution	–
Utilisation	–
Provision pour actions en justice au 31 décembre 2022	50 000
Augmentation	–
Diminution	–35 838
Utilisation	–14 162
Provision pour actions en justice au 31 décembre 2023	–

L'Union peut être partie à des procédures judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. Pour les événements survenus avant le 31 décembre 2023, aucune provision n'a été constituée à la fin de 2023.

Note 15 – Fonds en dépôt pour les services de traduction

Les comptes courants avec les services de traduction ne sont pas considérés comme des instruments financiers car ils ne généreront aucune entrée ni sortie de fonds.

L'Union a des relations avec trois groupes linguistiques (arabe, anglais et portugais) fournissant des services de traduction aux Pays-membres de l'UPU appartenant à chaque groupe. Chaque groupe possède un comité de gestion élu par ses membres, adopte son propre règlement, approuve son propre budget, nomme les membres de son propre personnel et établit ses propres règles internes. Chaque groupe est responsable du financement de ses activités sur la base des contributions annuelles versées par les membres. Les fonds de chaque groupe linguistique appartiennent aux membres du groupe.

L'Union fournit des services de comptabilité pour chaque groupe, y compris pour l'encaissement des recettes, le règlement des dépenses et l'établissement des rapports comptables. Les finances de chaque groupe sont vérifiées par le Vérificateur extérieur de l'Union. L'Union fournit des services d'appui administratif au personnel de chaque groupe linguistique à titre gracieux. Les membres du personnel de chaque groupe linguistique participent à la Caisse de prévoyance et bénéficient de toutes les autres prestations au personnel accordées par l'Union convenues par le comité de gestion du groupe. Chaque groupe linguistique est seul responsable des obligations résultant de la participation de son personnel aux régimes de prestations de l'Union.

Les fonds détenus pour le compte de chaque groupe linguistique, qui représentent l'excédent des recettes sur les dépenses, sont comptabilisés en tant que passifs de l'Union. Les montants détenus sont calculés selon la méthode de la comptabilité de caisse et ne comprennent ni les actifs (comptes débiteurs) ni les passifs (prestations à long terme aux employés). Ci-dessous figure le montant pour chaque groupe linguistique (en francs suisses):

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Arabe (STAR)	5 399 522	4 408 520
Anglais (STAN)	2 820 935	2 816 863
Portugais (STPO)	556 016	657 165
Total	8 776 473	7 882 548

Les recettes, dépenses, actifs, passifs et actifs nets des services de traduction ne sont pas consolidés dans les comptes de l'Union. Chaque service de traduction établit ses propres états financiers.

Note 16 – Soldes des fonds et réserves

Le solde des fonds représente le résultat net cumulé des opérations en 2023 et durant les exercices antérieurs pour l'Union, y compris UPU*Clearing, le fonds volontaire et les CRI, et chacune des entités contrôlées – Coopérative EMS, Coopérative télématique et FAQS.

L'Union a aussi certaines réserves constituées en vertu de son Règlement financier. Le fonds social a pour but de fournir une assistance aux membres du personnel et aux personnes à leur charge, et le fonds des activités spéciales est utilisé pour financer des activités spéciales.

Le total des réserves et des soldes des fonds en francs suisses à la date d'établissement des états financiers comprend les éléments ci-après:

Excédent cumulé (déficit)	31 décembre 2023 Solde de clôture	31 décembre 2022 Solde de clôture retraité
Union	-138 583 240	-101 296 020
Fonds volontaire (non soumis à conditions)	-171 933	-58 299
Sous-total des fonds de l'Union	-138 755 173	-101 354 319

Excédent cumulé (déficit)	31 décembre 2023 Solde de clôture	31 décembre 2022 Solde de clôture retraité
UPU*Clearing	349 325	642 268
CRI	-482 374	127 864
Fonds spécial – Coopération technique	1 007 342	943 800
Réserve pour les projets intégrés pluriannuels	2 382 763	2 615 060
Fonds volontaire (y compris le GUSPP)	3 873 163	3 615 822
Sous-total des autres fonds	7 130 218	7 944 813
EMS	-217 110	422 463
Coopérative télématique	-9 894 485	-4 072 101
FAQS	1 921 942	4 691 511
Sous-total des entités contrôlées	-8 189 653	1 041 873
Total de l'excédent cumulé (déficit)	-139 814 608	-92 367 632
Fonds social	2 654 410	2 660 425
Réserve pour bâtiment	2 947 697	2 474 920
Fonds des activités spéciales	521 951	521 951
Total des réserves	6 124 059	5 657 297
Total des actifs nets	-133 690 549	-86 710 336

Le capital de l'Union se compose de l'excédent cumulé et des réserves qui font partie de ses actifs nets. Le capital est géré conformément aux dispositions du Règlement financier de l'Union.

Note 17 – Transactions avec des parties liées

L'Union est régie par le Congrès, composé de représentants de tous les Pays-membres, ainsi que par le CA et le CEP, composés de représentants des Pays-membres élus par le Congrès. Les représentants ne reçoivent aucune rémunération de la part de l'Union.

L'Union est dirigée par deux fonctionnaires élus – le Directeur général et le Vice-Directeur général – ainsi que par de hauts fonctionnaires (Directeurs) nommés par le Directeur général. Les Directeurs sont considérés comme faisant partie des principaux dirigeants et sont tous rémunérés par l'Union. La rémunération globale versée aux principaux dirigeants comprend les traitements, les indemnités, les frais des voyages officiels, les contributions à la Caisse de prévoyance, l'assurance maladie et accident, les allocations pour frais d'études, le congé dans les foyers et les autres prestations versées conformément aux dispositions des Statuts et Règlements du personnel, applicables à l'ensemble du personnel. En outre, le Directeur général et le Vice-Directeur général perçoivent des indemnités de représentation.

Tous les principaux dirigeants sont affiliés à la Caisse de prévoyance, à laquelle contribuent le personnel et l'Union, et peuvent également participer à la caisse maladie du personnel (y compris l'assurance maladie après la cessation de service) s'ils remplissent les conditions requises.

L'Union ne détient aucune participation dans des associations ou des coentreprises. L'Union contrôle plusieurs entités, et ses relations avec chacune d'entre elles sont expliquées dans la note 1. L'Union est aussi l'organe de tutelle de la Caisse de prévoyance, et ses relations avec cette dernière sont expliquées dans la note 12.

La rémunération globale des principaux dirigeants est indiquée ci-après (en francs suisses):

2023	Nombre de personnes (EPT)	Traitements	Autres allocations	Pension et caisse maladie	Indemnités de recrutement	Indemnités de cessation de service	Total
Fonctionnaires élus	2	578 854	69 741	143 531	–	–	792 126
Directeurs	9	1 750 439	181 738	557 538	–	–	2 489 715
Total	11	2 329 293	251 479	701 069	–	–	3 281 841
2022	Nombre de personnes (EPT)	Traitements	Autres allocations	Pension et caisse maladie	Indemnités de recrutement	Indemnités de cessation de service	Total
Fonctionnaires élus	2	589 838	57 289	142 042	92 783	–	881 951
Directeurs	9	1 754 143	192 268	534 185	–	4148	2 484 743
Total	11	2 343 981	249 557	676 226	92 783	4148	3 366 694

Un directeur a bénéficié d'un prêt de 12 000 CHF de la part de l'Union durant la période sous revue. Les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche n'ont reçu aucune autre rémunération ou indemnité.

Note 18 – Rapprochement entre l'état comparatif du budget et des montants réels (état financier V) et l'état de la performance financière (état financier II)

Le budget et l'état comparatif du budget et des montants réels (état financier V) de l'UPU sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice modifiée, alors que l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations des actifs nets et l'état des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice intégrale.

Comme l'exige la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, les montants réels présentés par rapport au budget doivent être rapprochés des montants de l'excédent (déficit) réel présentés dans l'état de performance financière (état financier II) en identifiant séparément toutes les différences relatives à la méthode, au calendrier et à l'entité. Le budget de l'UPU est adopté chaque année par le CA; il n'y a donc aucune différence de calendrier à signaler.

Les différences en matière de base comptable comprennent des éléments non inclus dans le budget. Il s'agit des coûts financiers, des pertes de change, des frais d'interprétation et de la variation des engagements vis-à-vis du personnel.

Les coûts financiers englobent les éléments suivants:

- Frais bancaires.
- Intérêts.
- Variations des provisions financières.

Les différences relatives à l'entité représentent les dépenses intercompagnies qui ne sont pas comprises dans le budget approuvé par le CA:

2023	Exploitation	Investissement	Financement	Total (en CHF)
Total des dépenses nettes sur une base comparable à celle du budget ajusté	–83 691 378	–	–	–83 691 378
Coûts financiers	–2 600 086	–	–	–2 600 086
Pertes de change	–	–	–7 845 037	–7 845 037
Interprétation CEP + CA	–1 290 365	–	–	–1 290 365
Dépenses liées au Congrès	–654 171	–	–	–654 171
Ajustement des engagements vis-à-vis du personnel	78 178	–	–	78 178
Total des différences en matière de base	–4 466 444	–	–7 845 037	–12 311 480
Élimination intercompagnies	5 189 711	–	–	5 189 711
Total des différences en matière d'entité	5 189 711	–	–	5 189 711
Dépenses réelles dans l'état de la performance financière	–82 968 111	–	–7 845 037	–90 813 148
Total des recettes dans l'état de la performance financière	97 375 613	–	–	97 375 613
Résultat net effectif dans l'état de la performance financière	14 407 502	–	–7 845 037	6 562 465

Note 19 – Recettes

Les contributions statutaires comprennent les contributions versées par les Pays-membres de l'Union pour le financement du budget de l'Union durant l'exercice en cours, y compris les frais relatifs aux services de traduction vers le français:

Contributions statutaires des Pays-membres (en CHF)	2023	2022
Parts contributives aux dépenses de l'Union	37 812 300	37 733 800
Parts contributives aux frais de traduction française	164 000	164 800
Total	37 976 300	37 898 600

Les autres contributions annuelles comprennent les montants versés chaque année par les membres de la Coopérative télématique, de la Coopérative EMS et des membres des groupes d'utilisateurs suivants:

Autres contributions annuelles	2023	2022 retraité
Parts contributives au CTP	1 129 167	1 110 000
Parts contributives à l'EMS	2 749 421	2 809 903
Parts contributives à UPU*Clearing	256 761	257 610
Contributions au Comité consultatif	479 330	105 556
Contributions au Groupe «.post»	288 709	307 300
Contributions au GUSPP	99 796	138 875
Total	5 003 184	4 729 244

Les contributions volontaires comprennent les contributions de donateurs au fonds volontaire, les contributions pour le financement de projets de coopération technique ainsi que les contributions pour les projets intégrés pluriannuels et les programmes du fonds spécial. La contribution d'USPS pour 2023 s'est élevée à 8 millions de CHF: 4 469 550 CHF en faveur de la Caisse de prévoyance et 3 530 450 CHF à un fonds affecté.

<i>Contributions volontaires (en CHF)</i>	2023	2022 retraité
Contributions FAQS	13 729 184	6 087 373
Contributions volontaires non affectées	411 451	474 670
Contributions affectées	8 700 241	5 969 925
Contribution d'USPS en faveur de la Caisse de prévoyance	4 469 550	4 375 200
Autres contributions financières	1 976 766	42 316
Total	29 287 192	16 949 485

Les ventes comprennent les recettes concernant les différents produits et services, les CRI, les services fournis par la Coopérative télématique et la location de salles dans le bâtiment du siège. En 2022, les autres ventes comprennent le résultat des ventes de CRI du cycle d'Istanbul, qui a été clôturé.

<i>Ventes (en CHF)</i>	2023	2022
Ventes POST*CODE, WNS, codes à barres	1 375 349	1 238 829
Refacturation des coûts CRI	39 380	42 534
Ventes, missions, maintenance IFS/IPS, etc.	10 904 426	9 737 104
Loyers	516 846	503 411
Autres ventes	41 303	857 102
Total	12 877 305	12 378 980

Les recettes financières comprennent:

- les intérêts sur les dépôts et les comptes, y compris l'ensemble des intérêts sur les placements détenus par l'Union, le fonds volontaire, le FAQS et les autres fonds administrés par l'Union ainsi que sur les placements en obligations détenus par le FAQS;
- les intérêts facturés sur contributions payées en retard;
- les plus-values sur placements, y compris les plus-values réalisées sur la vente ou le rendement à l'échéance d'obligations et les plus-values non réalisées résultant de la réévaluation au prix du marché (à la date d'établissement des états financiers) du placement détenu par le FAQS; les dividendes, y compris les montants perçus au titre des placements en actions détenus par le FAQS;
- la diminution de la provision pour pertes de crédit attendues.

<i>Recettes financières (en CHF)</i>	2023	2022
Intérêts, trésorerie, équivalents de trésorerie et placements	4 136 986	2 005 098
Intérêts, contributions à recevoir (brut)	1 176 652	370 918
Autres recettes financières	–	189
Plus-value sur placements	–799	42 601
Ajustement (diminution) de la provision pour pertes de crédit attendues	–	407 360
Total	5 312 838	2 826 166

Les autres recettes comprennent principalement la refacturation des coûts d'interprétation occasionnés lors des réunions du CA, du CEP et du Congrès.

<i>Autres recettes (en CHF)</i>	2023	2022
Interprétation simultanée	1 235 145	1 000 434
Recettes diverses	22 774	114 990
Total	1 257 919	1 115 424

Note 20 – Dépenses

Les dépenses sont présentées sur la base d'une comptabilité d'exercice et comptabilisées lorsque les biens sont reçus et les services rendus. Tous les frais intersectoriels pour les services fournis à ou par des fonds administrés par l'Union ont été éliminés avant consolidation dans l'état de la performance financière.

Les dépenses de personnel comprennent les prestations à court terme au personnel, telles que le traitement de base, l'ajustement de poste, les allocations pour personnes à charge, les contributions au titre des pensions et de l'assurance maladie et autres assurances, le congé annuel et autres droits accordés au personnel ayant un contrat permanent ou de courte durée et aux consultants. La rubrique «Assurances et Caisse de prévoyance» comprend les ajustements liés aux modifications apportées aux provisions pour les obligations à long terme concernant les prestations au personnel (caisse maladie et Caisse de prévoyance).

<i>Dépenses de personnel (en CHF)</i>	2023	2022
Traitements et indemnités	26 944 199	26 669 793
Personnel temporaire et heures supplémentaires	671 558	747 510
Charges sociales	2 570 162	2 825 755
Recrutement et indemnités pour cessation de service	307 126	966 649
Assurances et Caisse de prévoyance	13 086 171	17 505 318
Autres dépenses de personnel	182 628	290 573
Total	43 761 844	49 005 598

Les dépenses de voyage comprennent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance, les faux frais au départ et à l'arrivée et autres frais de voyage pour le personnel voyageant pour les besoins du service, les frais de voyage des délégués participant aux réunions du CEP et du CA ainsi que les frais de voyage des participants, des conférenciers et des boursiers dans le cadre d'activités de formation.

<i>Voyages (en CHF)</i>	2023	2022 retraité
Missions	437 695	284 398
Délégués et visiteurs	76 244	84 736
Congrès – Conférences stratégiques	219 160	–
Total	733 099	369 134

Les services contractuels comprennent les services de traduction et d'interprétation ainsi que les autres accords de service conclus avec des personnes autres que les membres du personnel ou des consultants.

<i>Services de consultant et contrats externes (en CHF)</i>	2023	2022 retraité
Expédition	457 341	387 302
Services et consultants informatiques	1 562 548	2 288 235
Traduction et interprétation	319 688	294 660
Consultants	2 690 512	2 161 428
Hébergement de serveurs	168 015	175 397
Total	5 198 105	5 307 022

Les dépenses de projet comprennent les montants versés aux pays pour des projets financés par le FAQS, le fonds de coopération technique et les contributions volontaires. Les dépenses de projet comprennent notamment les rémunérations et voyages de consultants, les contrats de prestations de services, les acquisitions d'équipements pour les bénéficiaires de projets (pas l'UPU), les missions d'évaluations et autres frais.

<i>Dépenses de projets (en CHF)</i>	2023	2022 retraité
Dépenses de projets du FAQS – Fonds ordinaire	14 619 604	5 449 183
Dépenses de projets du FAQS – Fonds commun	512 300	222 910
Dépenses de projets et de coopération technique	8 610 690	4 241 541
Total	23 742 594	9 913 633

Les frais généraux de fonctionnement comprennent les postes tels que les services d'entretien, la location d'imprimantes et autre matériel, les frais d'affranchissement et de télécommunication et les frais d'assurance.

<i>Frais généraux de fonctionnement (en CHF)</i>	2023	2022
Services du bâtiment et nettoyage	464 919	508 865
Location de matériel	97 311	87 713
Affranchissement et télécommunications	336 368	427 451
Autres dépenses	256 568	161 531
Total	1 155 165	1 185 561

Les dépenses de matériel et de fournitures comprennent le coût des objets non inventoriés achetés à des fins d'exploitation, mais non utilisés pour la vente ou la libre distribution dans le cadre de la prestation de services.

<i>Matériel et fournitures (en CHF)</i>	2023	2022
Matériel informatique non durable	179 048	5 288
Machines et mobilier non durables	65 466	30 040
Fournitures pour la production des CRI	15 039	3 263
Variation de stocks	-32	-134
Autre matériel non durable	371 420	465 473
Total	630 941	503 930

Les frais d'entretien et de réparation comprennent les frais relatifs à la réparation du bâtiment du siège, à Berne, dont le montant total est inférieur au seuil de 50 000 CHF fixé pour la comptabilisation des immobilisations, ainsi que les frais de maintenance informatique.

<i>Maintenance et réparations (en CHF)</i>	2023	2022
Sécurité	114 290	95 013
Ascenseurs	49 924	48 532
Chauffage et ventilation	44 822	102 424
Système électrique	8 694	18 926
Matériels divers	100 966	82 329
Matériel informatique	814 082	767 672
Licences informatiques	900 560	802 141
Autres frais	44 295	35 647
Total	2 077 632	1 952 684

Les coûts d'amortissement concernent les bâtiments, le matériel et les immobilisations incorporelles, comme indiqué dans les notes 8 à 10.

<i>Amortissements (en CHF)</i>	2023	2022
Amortissement sur les terrains et constructions	904 126	904 126
Amortissement sur le matériel	407 007	239 477
Amortissement sur les immobilisations incorporelles	151 327	236 565
Total des amortissements	1 462 459	1 380 168
Dépréciation	77 340	-
Total des charges des amortissements et dépréciations	1 539 799	1 380 168

Les coûts financiers comprennent les frais bancaires, les droits de garde relatifs aux placements, les frais de gestion, les variations des provisions et les pertes sur les placements, y compris la vente et le rendement à l'échéance d'obligations détenues par le FAQS à la date d'établissement des états financiers.

<i>Coûts financiers (en CHF)</i>	2023	2022
Augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues	2 174 754	-
Augmentation des autres provisions	6 775	-
Intérêts	187 014	82 217
Annulation d'intérêts réglementaires	82 530	15 675
Frais bancaires et autres frais financiers	149 013	163 235
Total	2 600 086	261 126

Les autres dépenses comprennent le coût des services d'interprétation pour les réunions, les subventions et les cadeaux, y compris la subvention versée pour la cafétéria ainsi que la part de l'UPU des frais payés par l'ensemble des institutions spécialisées des Nations Unies et les frais juridiques.

<i>Autres dépenses (en CHF)</i>	2023	2022
Interprétation CEP + CA	1 290 365	1 026 982
Subventions et cadeaux	84 058	66 168
Institutions spécialisées des Nations Unies et autres dépenses	190 261	176 215
Frais juridiques	-35 838	4 950
Total	1 528 846	1 274 315

Note 21 – Gains et pertes de change

L'Union réalise des gains et des pertes de change sur les opérations relatives aux comptes créditeurs et aux comptes débiteurs libellés dans des monnaies autres que le franc suisse, sur la base du taux de change en vigueur à la date de chaque opération. En outre, les gains et les pertes de change liés à la réévaluation des comptes bancaires et autres actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que le franc suisse (au taux de change en vigueur à la date d'établissement des états financiers) sont comptabilisés dans les états financiers. L'effet des gains et des pertes de change est comptabilisé en tant que composante des recettes et des dépenses dans l'état de la performance financière (valeurs ci-après en francs suisses).

<i>Description pour 2023</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Non réalisé</i>	<i>Effet net</i>
Gains de change en 2023	2 129 367	3 531 508	5 660 874
Pertes de change en 2023	-4 160 128	-3 684 909	-7 845 037
Effet net en 2023	-2 030 761	-153 401	-2 184 162

<i>Description pour 2022</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Non réalisé</i>	<i>Effet net</i>
Gains de change en 2022	1 908 221	1 153 125	3 061 347
Pertes de change en 2022	-2 031 548	-1 187 172	-3 218 720
Effet net en 2022	-123 327	-34 046	-157 373

Note 22 – Événements postérieurs à la date d'établissement des états financiers

La date d'établissement des états financiers de l'Union est le 31 décembre 2023 et leur publication a été autorisée le 2 juillet 2024.

Il n'y a pas eu d'événement subséquent après la date d'établissement des états financiers devant influer sur les comptes de l'UPU excepté un recours contre le plan d'assurance maladie actuel qui est signalé à la note 25.

Note 23 – Risques financiers

La situation financière de l'Union inclut les instruments financiers ci-après au 31 décembre 2023:

	Catégorie d'évaluation IPSAS 41	USD en équivalent CHF	EUR en équivalent CHF	CHF	Total en équivalent CHF
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	14 892 521	4 158 386	15 616 259	34 667 167
Placements courants	Coût amorti	92 018 588	927 000	32 000 000	124 945 588
Comptes débiteurs courants (opérations sans contrepartie directe)	Coût amorti	638 136	13 655	27 376 315	28 028 106
Comptes débiteurs courants (opérations avec contrepartie directe)	Coût amorti	2 991 202	5 125 415	3 146 989	11 263 605
Frais d'interprétation à refacturer	Coût amorti	–	–	350 159	350 159
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût amorti	–3 516 975	–5 269 377	–2 606 720	–11 393 073
Risque net		107 023 471	4 955 079	75 883 002	187 861 551

Les frais d'interprétation à refacturer sont compris dans les actifs transitoires, qui sont présentés avec les autres actifs courants.

La situation financière de l'Union inclut les instruments financiers ci-après au 31 décembre 2022:

	Catégorie d'évaluation IPSAS 29	USD en équivalent CHF	EUR en équivalent CHF	CHF	Total en équivalent CHF
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	14 287 046	2 396 605	16 874 794	33 558 445
Placements courants	Coût amorti	36 554 321	983 000	31 000 000	68 537 321
Comptes débiteurs courants (opérations sans contrepartie directe)	Coût amorti	883 477	–	31 236 526	32 120 003
Comptes débiteurs courants (opérations avec contrepartie directe)	Coût amorti	25 180 973	4 345 318	3 271 654	32 797 946
Frais d'interprétation à refacturer	Coût amorti	–	–	463 185	463 185
Placements non courants	Coût amorti	72 376 579	–	–	72 376 579
Comptes débiteurs non courants (opérations sans contrepartie directe)	Coût amorti	–	–	8 048 580	8 048 580
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût amorti	–27 299 389	–4 345 318	–2 063 108	–33 707 815
Risque net		121 983 007	3 379 605	88 831 631	214 194 243

L'Union est exposée à certains risques de marché, de crédit et de liquidité, comme indiqué ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque lié à la fluctuation de la juste valeur ou des futurs flux de trésorerie des instruments financiers du fait de l'évolution des prix du marché. Il comprend le risque de change, le risque de perte sur les taux d'intérêt et autres risques de prix. L'Union est exposée à des risques de change. Elle perçoit des recettes provenant des redevances et des contributions volontaires et engage des dépenses dans des monnaies autres que sa monnaie de compte (le franc suisse). L'Union est également exposée à un risque de change lié à l'évolution des cours de change. Elle n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de change.

L'Union est également exposée aux risques de change résultant de l'utilisation du dollar des États-Unis comme monnaie de compte pour le FAQS, le système UPU*Clearing et le service des CRI. Étant donné que les recettes du FAQS et du service des CRI comprennent essentiellement des montants en dollars des États-Unis et celles du système UPU*Clearing des montants en dollars des États-Unis et en euros, et que les avoirs en dollars des États-Unis et en euros ne sont pas convertis dans d'autres monnaies, le risque de change est en réalité limité.

L'exposition de l'Union aux risques de variation des taux de change est également limitée par le fait que son budget de fonctionnement est financé principalement par les contributions des Pays-membres et la vente de biens et de services en francs suisses.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau ci-dessous indique l'effet d'une variation de 5% des taux de change euro et dollar des États-Unis contre le franc suisse ainsi qu'entre l'euro et le dollar des États-Unis.

Au 31 décembre 2023

Monnaies	Variation –5%	Variation +5%
EUR/CHF	–178 729	178 729
USD/CHF	–857 696	857 696
EUR/USD	–69 367	69 367

Au 31 décembre 2022

Monnaies	Variation –5%	Variation +5%
EUR/CHF	–109 365	109 365
USD/CHF	–671 622	671 622
EUR/USD	–59 615	59 615

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'UPU rencontre des difficultés dans l'exécution de ses obligations liées à ses passifs financiers. L'exposition de l'Union au risque de liquidité est limitée, car elle dispose de réserves de trésorerie et de placements à court terme qui sont reconstituées sur la base des résultats de ses opérations. La politique d'investissement de l'Union a été élaborée de manière à garantir des placements principalement sous forme de dépôts liquides à court terme autres que les fonds détenus pour le FAQS, qui sont investis dans des placements à plus long terme ayant un rendement plus élevé. Les projets financés par des contributions volontaires et les fonds du FAQS sont mis en œuvre lorsque les contributions sont reçues, ce qui réduit au minimum le risque de liquidité.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les placements à court terme de l'UPU, d'un montant de 159 612 754 CHF, étaient suffisants pour que l'UPU puisse régler ses passifs courants, qui s'élevaient à 22 666 020 CHF à la même date. Les avances et les produits différés n'ont pas été pris en considération, car ils ne feront pas l'objet de sorties de fonds. L'UPU maintient en permanence une liquidité suffisante pour pouvoir régler toutes ses dettes à court terme en veillant à avoir des retours de placements à court terme tout au long de l'année.

L'échéance des engagements financiers est indiquée dans l'état financier I.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie pour l'un des actifs de l'Union ne s'acquitte pas de ses obligations. Les comptes débiteurs de l'Union proviennent presque exclusivement de ses Pays-membres, représentés par des gouvernements souverains ou des opérateurs désignés. Le risque de crédit est réévalué chaque année, et les changements sont pris en considération dans le calcul de la provision pour pertes de crédit attendues. La totalité de la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par des banques ayant reçu la note A+ ou une note supérieure, sur la base des notations de Fitch et Standard and Poor's. Les placements en obligations sont notés A ou supérieur. La valeur comptable des comptes débiteurs a été réduite pour faire apparaître les comptes débiteurs pour lesquels le paiement n'est pas anticipé à court terme.

Il est à noter que l'UPU n'a pas de concentration de risques sur des positions ayant un pourcentage significatif sur les catégories des instruments financiers.

Note 24 – Leasings et engagements non comptabilisés*Leasings*

L'UPU n'a pas contracté de leasing en 2022 et en 2023.

Locations

Au 31 décembre 2023, l'UPU louait des surfaces de bureau à cinq locataires pour un revenu total de 254 294 CHF (254 294 CHF en 2022). Les contrats ont une durée initiale de cinq ans, puis sont renouvelables d'année en année avec un préavis de douze mois.

<i>Location des locaux (UPU bailleur en CHF)</i>	2023	2022
Moins d'un an	254 294	254 294
De un à cinq ans	254 294	254 294
Plus de cinq ans	–	–
Total	508 588	508 588
Revenus comptabilisés durant l'exercice	254 294	254 294

Autres engagements non comptabilisés

Au 31 décembre 2023, sur la base de contrats existants, l'UPU s'est engagée pour un montant de 18,9 millions de CHF pour l'achat de biens et services. La livraison des produits et services interviendra à partir de 2024, et ceux-ci seront comptabilisés dans les exercices futurs. Le montant estimé de cet engagement au 31 décembre 2022 se montait à 24,3 millions de CHF.

Note 25 – Passifs éventuels

Après avoir été débouté en première instance, des participants ont déposé un recours au Tribunal administratif des Nations Unies (TANU) concernant la couverture de l'assurance maladie. Le cas se trouve auprès de la dernière instance de recours. La décision sera communiquée par le TANU. Aucun montant ne peut être estimé à ce jour.

Comme il est mentionné dans la note 15, l'Union a des relations avec trois groupes linguistiques (anglais, arabe et portugais) fournissant des services de traduction aux Pays-membres de l'UPU appartenant à chaque groupe. Ces derniers fonctionnent de manière indépendante sous la responsabilité d'un comité de gestion élu par ses membres. Ces groupes ont également adopté leurs propres règlements et nomment les membres de leur personnel.

De ce fait, les comptes des groupes linguistiques ne sont pas consolidés, et les engagements vis-à-vis du personnel de ces entités sont présentés dans les états financiers de ces dernières. Il est en effet clairement stipulé dans les différents règlements des groupes linguistiques que ces derniers appliquent les mêmes obligations et garanties que celles que l'Union accorde à la Caisse de prévoyance pour son propre personnel et que les conséquences financières éventuelles d'un litige ou d'un recours auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont à la charge du groupe linguistique concerné.

Néanmoins, certaines jurisprudences de l'OIT semblent indiquer qu'une obligation potentielle de l'Union à l'égard des collaborateurs des services de traduction ne puisse pas être complètement écartée. Dans un souci de transparence, les engagements nets vis-à-vis de leur personnel pour la Caisse de prévoyance et la caisse maladie des trois services de traduction sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces engagements ont été calculés en utilisant la même méthodologie, présentée à la note 12, que pour les entités consolidées.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Anglais (STAN)	4 440 503	3 445 085
Arabe (STAR)	5 826 411	4 085 402
Portugais (STPO)	1 418 153	1 048 629
Total	11 685 067	8 579 116

Note 26 – Information sectorielle

L'information sectorielle présente les fonds et les entités administrés par l'Union en tant que segments de l'Union. Ces fonds et entités ont été créés par le Congrès ou le CA. Des informations détaillées sur les différents segments sont fournies dans les notes 1 et 2.

Les comptes de l'UPU comprennent les actifs, les passifs et les actifs nets de chaque fonds et entité, présentés par segment dans l'état de la situation financière. Tous les actifs et passifs intersectoriels sont comptabilisés en tant qu'opérations interentreprises éliminées en tant qu'opérations intersectorielles.

Les recettes et les dépenses de chaque fonds et entité figurent séparément dans les comptes de l'UPU. Les opérations interfonds/interentités relatives aux services fournis par un fonds/une entité à un autre fonds/une autre entité ont été éliminées en tant qu'opérations intersectorielles.

Les transferts entre entités sont considérés comme des revenus et des dépenses pour chaque entité. Ces transferts sont indiqués au bas des tableaux.

Pour l'une des entités contrôlées par l'UPU (FAQS) et deux autres entités (UPU*Clearing et CRI), la monnaie de compte est le dollar des États-Unis. Pour l'information des utilisateurs des états financiers, les résultats de ces trois entités sont présentés dans un segment consolidé en francs suisses, et une note comprenant des informations relatives à ces entités en dollars des États-Unis est présentée séparément.

État de la situation financière par segment au 31 décembre 2023 (en francs suisses)

	Union	Fonds volontaire	Coopérative EMS	Coopérative télématique	Entités utilisant le dollar des États-Unis	Éléments intersectoriels	Total
Actifs							
<i>Actifs courants</i>							
Trésorerie et placements courants	35 325 143	24 623 553	3 996 421	6 171 626	89 496 011	-	159 612 754
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	26 476 888	1 164 506	13 720	74 154	298 838	-	28 028 106
Comptes débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	-	608 527	-	4 960 812	7 763 663	-2 069 397	11 263 606
Stocks	41 219	39 484	-	-	24 606	-	105 309
Autres actifs courants	1 703 669	876 576	32 675	1 102 966	821 863	-261 624	4 276 126
Total des actifs courants	63 546 919	27 312 646	4 042 816	12 309 558	98 404 981	-2 331 021	203 285 902
<i>Actifs non courants</i>							
Placements	-	-	-	-	-	-	-
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	-	-	-	-	-	-	-
Matériel	1 801 585	-	-	523 418	5 050	-	2 330 053
Immobilisations incorporelles	682 523	-	-	23 596	-	-	706 120
Terrain et constructions	19 229 625	-	-	-	-	-	19 229 625
Autres actifs non courants	22 250	-	-	-	-	-	22 250
Total des actifs non courants	21 735 983	-	-	547 014	5 050	-	22 288 047
Total des actifs	85 282 901	27 312 646	4 042 816	12 856 572	98 410 031	-2 331 021	225 835 570

46

Le montant des immobilisations acquises durant l'exercice s'élève à 1 724 385 CHF à l'Union et 636 766 CHF au CTP.

	Union	Fonds volontaire	Coopérative EMS	Coopérative télématique	Entités utilisant le dollar des États-Unis	Éléments intersectoriels	Total
Passifs courants							
Comptes créditeurs et charges à payer	2 380 242	2 200 535	123 594	302 730	8 716 993	-2 331 021	11 393 074
Prestations au personnel	1 584 272	-	118 965	699 668	93 569	-	2 496 475
Recettes différées	47 379 191	17 624 020	-	1 159 838	18 939 425	-	85 102 475
Avances	4 778 851	396 757	16 725	140 340	62 658 942	-	67 991 615
Fonds en dépôt pour les services de traduction	8 776 473	-	-	-	-	-	8 776 473
Provisions	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs courants	64 899 029	20 221 311	259 285	2 302 577	90 408 929	-2 331 021	175 760 112
<i>Passifs non courants</i>							
Prestations au personnel	152 843 053	-	4 000 642	20 448 481	6 212 210	-	183 504 386
Recettes différées	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs non courants	152 843 053	-	4 000 642	20 448 481	6 212 210	-	183 504 386
Total des passifs	217 742 083	20 221 311	4 259 926	22 751 057	96 621 138	-2 331 021	359 264 497
Excédent cumulé (déficit) des fonds de l'Union	-138 583 240	-171 933	-	-	-	-	-138 755 173
Excédent cumulé (déficit) des autres fonds	-	7 263 268	-	-	-133 049	-	7 130 219
Excédent cumulé (déficit) des entités contrôlées	-	-	-217 110	-9 894 485	1 921 942	-	-8 189 653
Réserves	6 124 059	-	-	-	-	-	6 124 059
Actifs nets	-132 459 181	7 091 335	-217 110	-9 894 485	1 788 893	-	-133 690 549

47

État de la situation financière par segment au 31 décembre 2022 (en francs suisses) retraité

	Union	Fonds volontaire	Coopérative EMS	Coopérative télématique	Coopérative télématique	Entités utilisant le dollar des États-Unis	Éléments intersectoriels	Total
Actifs								
<i>Actifs courants</i>								
Trésorerie et placements courants	32 025 408	25 758 251	4 072 767	5 032 752	35 206 590			102 095 768
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	30 907 229	306 056	8 332	145 862	752 524			32 120 003
Comptes débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	49 445	360 922		5 461 006	29 395 338		-2 468 766	32 797 945
Stocks	47 803	40 056			30 126			117 985
Autres actifs courants	1 317 157	403 579	17 042	594 774	520 739			2 853 290
Total des actifs courants	64 347 042	26 868 864	4 098 141	11 234 394	65 905 317		-2 468 766	169 984 992
<i>Actifs non courants</i>								
Placements						72 376 579		72 376 579
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	8 048 580							8 048 580
Matériel	323 778	3 629		69 305	18 784			4 15 496
Immobilisations incorporelles	818 372			78 617				896 989
Terrain et constructions	20 111 434							20 111 434
Autres actifs non courants	22 188							22 188
Total des actifs non courants	29 324 352	3 629		147 922	72 395 363			101 871 266
Total des actifs	93 671 394	26 872 493	4 098 141	11 382 316	138 300 680		-2 468 766	271 856 258

48

Le montant des immobilisations acquises durant l'exercice s'élève à 365 389 CHF à l'Union, 35 239 CHF au CTP et 1314 CHF au CRI.

	Union	Fonds volontaire	Coopérative EMS	Coopérative télématique	Coopérative télématique	Entités utilisant le dollar des États-Unis	Éléments intersectoriels	Total
Passifs courants								
Comptes créditeurs et charges à payer	2 888 236	948 460	193 600	468 987	31 677 298		-2 468 766	33 707 815
Prestations au personnel	1 912 485		155 879	784 891	98 319			2 951 574
Recettes différées	45 976 300	18 312 861	115 422	348 778	23 276 012			88 029 374
Avances	4 895 389	494 790		117 074	73 586 299			79 093 551
Fonds en dépôt pour les services de traduction	7 882 548							7 882 548
Provisions	50 000							50 000
Total des passifs courants	63 604 957	19 756 111	464 901	1 719 730	128 637 928		-2 468 766	211 714 861
<i>Passifs non courants</i>								
Prestations au personnel	117 705 160		3 210 777	13 734 687	4 201 109			138 851 733
Recettes différées	8 000 000							8 000 000
Total des passifs non courants	125 705 160		3 210 777	13 734 687	4 201 109			146 851 733
Total des passifs	189 310 117	19 756 111	3 675 678	15 454 417	132 839 037		-2 468 766	358 566 595
Excédent cumulé (déficit) des fonds de l'Union	-101 296 020	-58 299						-101 354 319
Excédent cumulé (déficit) des autres fonds		7 174 687			770 132			7 944 819
Excédent cumulé (déficit) des entités contrôlées			422 463	-4 072 101	4 691 511			1 041 873
Réserves	5 657 297							5 657 297
Actifs nets	-95 638 723	7 116 388	422 463	-4 072 101	5 461 643			-87 710 339

49

État de la performance financière par segment pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (en francs suisses)

	Union	Fonds volontaire	Coopérative EMS	Coopérative télématique	Coopérative télématique	Entités utilisant le dollar des États-Unis	Éléments intersectoriels	Total
Recettes								
Contributions statutaires des Pays-membres	37 976 300	–	–	–	–	–	–	37 976 300
Autres contributions annuelles	–	867 835	2 749 421	1 129 167	256 761	–	–	5 003 184
Contributions volontaires	10 056 766	11 274 693	–	–	13 729 184	–5 773 450	–5 773 450	29 287 192
Ventes	562 773	1 375 349	–	11 116 570	34 756	–212 143	–212 143	12 877 305
Recettes financières	2 250 653	260 562	75 495	137 392	3 075 427	–486 690	–486 690	5 312 838
Gains de change	1 772 177	2 237 086	760	26 552	1 624 299	–	–	5 660 874
Autres recettes	1 646 061	57	–	1 849 301	10 377	–2 247 877	–2 247 877	1 257 919
Total des recettes	54 264 729	16 015 583	2 825 676	14 258 981	18 730 804	–8 720 161	–8 720 161	97 375 613
Dépenses								
Dépenses de personnel	26 640 035	3 453 438	1 434 974	10 197 924	2 045 502	–10 030	–10 030	43 761 844
Voyages	536 629	–	8 350	180 062	8 058	–	–	733 099
Services de consultant et contrats externes	1 694 857	67 305	804 297	2 851 762	14 694	–234 810	–234 810	5 198 105
Dépenses de projet	2 326 655	9 549 022	–	–	15 449 334	–3 582 417	–3 582 417	23 742 594
Frais généraux de fonctionnement	853 378	163 479	4 218	135 802	6 040	–7 753	–7 753	1 155 165
Matériel et fournitures	566 326	175 303	–	68 388	15 007	–194 083	–194 083	630 941
Maintenance et réparations	1 308 553	31 102	55 335	865 122	92 030	–274 510	–274 510	2 077 632
Amortissements et dépréciations	1 292 947	3 629	–	231 280	11 943	–	–	1 539 799
Coûts financiers	3 004 117	18 005	–4 769	–127 820	197 244	–486 690	–486 690	2 600 086
Pertes de change	3 465 128	2 375 767	294	2 759	2 001 089	–	–	7 845 037
Autres dépenses	5 010 536	203 580	72 218	105 550	66 831	–3 929 868	–3 929 868	1 528 846
Total des dépenses	46 699 161	16 040 629	2 374 917	14 510 828	19 907 772	–8 720 161	–8 720 161	90 813 148
Résultat net	7 565 568	–25 047	450 759	–251 847	–1 176 968	–	–	6 562 465

Transferts entre entités	Description	Union	Fonds volontaire	Coopérative télématique	Total
Recettes					
Contributions volontaires	Budget alloué à la coopération technique	–	–2 175 000	–	–2 175 000
Contributions volontaires	Budget alloué au projet POST*Code	–	–68 000	–	–68 000
Contributions volontaires	Contribution USPS au projet sécurité	–	–3 530 450	–	–3 530 450
Autres recettes	Contribution USPS au projet USAMex	–	–	–277 000	–277 000
Dépenses					
Dépenses de projet	Budget alloué à la coopération technique	2 175 000	–	–	2 175 000
Dépenses de projet	Budget alloué au projet POST*Code	68 000	–	–	68 000
Autres dépenses	Contribution USPS au projet sécurité	3 530 450	–	–	3 530 450
Dépenses de projet	Contribution USPS au projet USAMex	–	277 000	–	277 000
Total inclus dans les éléments intersectoriels		5 773 450	–5 496 450	–277 000	–

État de la performance financière par segment pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (en francs suisses), retraité

	Union	Fonds volontaire	Coopérative EMS	Coopérative télématique	Entités utilisant le dollar des États-Unis	Éléments intersectoriels	Total
Recettes							
Contributions statutaires des Pays-membres	37 898 600	–	–	–	–	–	37 898 600
Autres contributions annuelles		551 731	2 809 903	1 110 000	257 610	–	4 729 244
Contributions volontaires	8 042 316	8 984 013	–	–	6 087 373	–6 164 218	16 949 485
Ventes	566 126	1 238 829	–	10 154 932	850 183	–431 089	12 378 980
Recettes financières	987 229	–22 430	5 204	–30 427	1 918 325	–31 736	2 826 166
Gains de change	1 354 030	111 332	121	3 897	1 591 967	–	3 061 347
Autres recettes	1 369 886	5 050	–	2 050 938	87 993	–2 398 443	1 115 424
Total des recettes	50 218 187	10 868 525	2 815 228	13 289 339	10 793 453	–9 025 486	78 959 247
Dépenses							
Dépenses de personnel	35 561 292	3 788 420	1 479 065	7 198 867	977 955	–	49 005 598
Voyages	254 722	–	8 852	103 156	2 404	–	369 134
Services de consultant et contrats externes	1 304 316	7 6808	709 116	3 410 450	378 025	–571 693	5 307 022
Dépenses de projet	2 870 404	4 331 926	–	–	6 711 019	–3 999 717	9 913 633
Frais généraux de fonctionnement	962 045	4 2250	4 086	168 441	8 739	–	1 185 561
Matériel et fournitures	169 158	3 154 23	172	15 913	16 526	–13 261	503 930
Maintenance et réparations	1 183 856	3 0083	47 832	808 135	37 886	–155 108	1 952 684
Amortissements et dépréciations	1 258 247	3 959	–	100 019	17 942	–	1 380 168
Coûts financiers	113 924	6 170	5 521	2 778	164 468	–31 736	261 126
Pertes de change	1 564 230	14 3789	394	3 373	1 506 934	–	3 218 720
Autres dépenses	5 066 671	14 6525	68 410	172 484	74 197	–4 253 972	1 274 315
Total des dépenses	50 308 866	8 885 354	2 323 448	11 983 616	9 896 094	–9 025 486	74 371 891
Résultat net	–90 679	1 983 171	491 781	1 305 724	897 359	–	4 587 356

Transferts entre entités	Description	Union	Fonds volontaire	Coopérative télématique	Total
Recettes					
Contributions volontaires	Budget alloué à la coopération technique	–	–2 539 418	–	–2 539 418
Contributions volontaires	Contribution USPS au projet sécurité	–	–3 624 800	–	–3 624 800
Autres recettes	Contribution du budget à la Coopérative télématique	–	–	–260 000	–260 000
Dépenses					
Dépenses de projet	Budget alloué à la coopération technique	2 539 418	–	–	2 539 418
Autres dépenses	Contribution USPS au projet sécurité	3 624 800	–	–	3 624 800
Autres dépenses	Contribution du budget à la Coopérative télématique	260 000	–	–	260 000
Total inclus dans les éléments intersectoriels		6 424 218	–6 164 218	–260 000	–

